

TROISIÈME ET QUATRIÈME CONCESSION

Les lots à bois

Même s'il semble intéressant de noter que toutes les terres agricoles au 19^e siècle sont dotées d'un lot à bois qui permet à leurs propriétaires d'y puiser leur bois de chauffage et de construction, il semble intéressant d'identifier quelques éléments de réflexion.

1. Au sujet des sucreries ou érablières : dans les donations, il n'est aucunement fait mention de l'existence d'érablière ou sucrerie avant 1850 et 1855. C'est d'ailleurs chez les plus anciennes familles établies à Cournoyer comme les Blanchard, les Janotte et les Guyon, qu'une telle mention est faite. Comme le défrichement des terres n'est complété à cette époque que par les habitants de la 1^{re} concession et par ceux qui vivent près de la montée vers Verchères, les travaux de désertification du sol par les agriculteurs des autres concessions ont canalisé toutes leurs énergies.
2. Beaucoup de terre de la 2^e et la 3^e concession sont décrites en 1840 et 50 comme étant partiellement en culture et partiellement en bois «debout».
3. D'autre part, les lots à bois reliés aux terres des concessions de Cournoyer nous semblent souvent reliés aux successions des familles qui les ont occupés précédemment, soit qu'elles soient originaires de Beloeil, de Verchères, de Sainte-Théodosie.
4. Les modifications au cadastre en 1880 vont rattacher des terres de Beloeil à celles de Cournoyer, environ 1000 acres de terre, et détacher d'autres terres de la périphérie pour créer la paroisse de Sainte-Théodosie. À nouveau, en 1829, les lots à bois de la 7^e et 9^e concession du Grand Coteau seront détachés de la municipalité de Saint-Marc pour créer celle de Saint-Amable.
5. Enfin en 1905, certains cultivateurs, comme Napoléon Beaudry et Étienne Blanchard, prennent l'occasion d'une certaine aisance pour acquérir des lots à bois dans le but de les exploiter ou de les faire exploiter, alors que la demande est accrue pour les moulins à scie et la construction domiciliaire.

À noter, qu'à partir de l'adoption du cadastre de 1882, les lots 102-103-104-106-107-108, ayant fait précédemment parti de la deuxième concession sont redistribués comme faisant partie de la troisième concession.

Lot 386, lot à bois

Nom du propriétaire : janvier Beaudry et son fils Herménégilde

Dimensions du lot : ½ par 45 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1878 B25- 13665 : testament de Janvier Beaudry à Marie-Louise Chicoine, son épouse. Marie-Louise Chicoine : légataire universelle avec usufruit à vie.

1882 B26-14130 : donation de Marie-Louise Chicoine, veuve Janvier Beaudry, à son fils Hermen Beaudry (qui se marie à Malvina Dutilly en 1882 à 21 ans). Lots donnés : 131 (2 par 30) de 2^{es} concession, 465 (84 arpents de 3^e concession avec maison et bâtisses), ½ du 180 et lot à bois 386. Hermen travaillera pour sa mère, qui garde la maîtrise de la ferme, jusqu'à l'âge de 26 ans. Charges : rente viagère de 200 \$ à sa mère + ses dettes à payer. Charges envers ses frères et sœurs. Réserve : Marie-Louise Chicoine se garde ½ maison et une servante, Marie-Lise Pelland, pour l'aider. Elle garde sa fille Pulchérie jusqu'à son mariage ou autrement, rente en nature à la mère et aux 2 autres femmes.

1888 B30-16832 : testament d'Hermen Beaudry, malade, à sa femme, Malvina Dutilly et ses enfants mineurs. Exécuteur testamentaire : son frère, le révérend Charles Agapit. Legs à Malvina Dutilly : 150 \$ dont 100 \$ pour messe de requiem à lui, 200 \$ de ménage, et linges de maison, rente de 250 \$ en renonciation du contrat de mariage fait en 1882 entre eux. Legs à ses enfants : restent des biens à leur majorité s'ils survivent, sinon à ses frères et sœurs. Réserve de 1000 \$ pour œuvres pieuses d'Herman. Charge : rente viagère de 200 \$ à donatrice Marie-Louise Chicoine qui garde la main sur les affaires de la ferme et à payer 1016 \$ aux autres enfants de la donatrice.

Lot 389, terre à bois avec sucrerie

Nom du propriétaire : Abraham Blanchard et Damien Fontaine

Dimensions du lot : 1 par 15 ou 23 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1852 B5-2248 : donation : échange de donation faite à eux par Abraham Blanchard, Damien Fontaine et Lucie Blanchard son épouse, cèdent au vieux Joseph Blanchard dit Renault leur frère et beau-frère : terre de 2^e concession 101-102 de 3 par 30 arpents avec maison et grange près de Louis Guyon et de Augustin Janotte, du trait-carré de Verchères et de la terre d' André Langevin. Animaux : 2 chevaux, 1 poulain, ½ de 14 bêtes à cornes + outils de ferme. Charges : rentes seigneuriales et donnée à Céline Blanchard, sœur de Lucie, 800 livres + animaux à sa majorité.

1853 B5-2242 : donation d'Abraham Blanchard et Sophie Tétrault, son épouse, à Lucie Blanchard, leur fille, épouse de Damien Fontaine (en communauté de biens). Lots donnés : 36 et 37 avec 2 maisons + lot à bois 389. Maintient usufruit de maison neuve en bois, jardin, sucrerie et terre à bois. Charges : un tiers de tous les grains, des légumes et des animaux, les donateurs se gardent 3 vaches au choix, du foin pour les 2 chevaux + rente en nature. De plus, Abraham donne 2500 livres sterling à Lucie pour l'aider à remplir ses charges envers ses sœurs et ses frères. Charges pour Lucie Blanchard : payer à son frère Joseph 800 livres sur 5 ans, à sa sœur Céline 800 livres, à 4 autres sœurs à leur majorité 800 livres.

1881 B25-13737 : cession par Damien Fontaine (après décès de Julie Adam, deuxième épouse de Damien Fontaine, communauté de biens) à Napoléon et Hildège Fontaine nés de son mariage avec Lucie Blanchard. La communauté de biens devenue tripartite selon Napoléon et Hildège, elle

doit être divisée comme telle entre héritiers. Damien et Hildège Fontaine cèdent le 36 et le 37 à Napoléon, ½ du 389 autre lot à bois de troisième concession à Napoléon avec droit de faire couler sucrerie.

Hildège et Napoléon Fontaine cèdent le 268 et le 456 à leur père Damien avec animaux et meubles. Charges : Damien acquittera les dettes de communauté tripartite, Napoléon paiera rente viagère à son grand-père Abraham Blanchard. En soulte de différence, Napoléon donnera 2500 \$ à Hildège (15 000 francs) dont Hildège a reçu 1000 francs, balance à 1000 francs par année. Au décès d'Abraham Blanchard, Napoléon donnera 833 \$ et un tiers à Damien Fontaine son père.

1881 13787, partages de biens estimés en 1864 suivant succession de Lucie Blanchard, vont ½ à ses deux fils : Napoléon et Hildège, ½ à son mari Damien Fontaine. Ce sont les 2 terres contiguës de la 1^{re} concession (6 par 30) numéro 36 et 37, + terre à bois 389 (15 arpents) de 3^e concession + numéro X de 44 arpents de 3^e concession, de communauté tripartite avec Julie Adam, le 268 (20 arpents) et le numéro 456 avec maison, grange et bâtisses. Hildège gardera animaux, outils, ½ du 389 avec cabane à sucre

N.B. Abraham Blanchard renonce à ses droits sur le 36, 37, 389 que se partageront ses petits-fils Fontaine.

1902 B40-25669 : En présence d'Alvarez Guyon et Henri Gervais, instituteur. Damien et Hildège sont exécuteurs testamentaires. Testament de Napoléon Fontaine : biens de sa succession : 1 : terres de 1^{re} concession avec 2 maisons (6 par 30 arpents) le 36 et le 37, 2) terres de 6 et de 7^{ème} concession de Beloeil en bois (1½ par 24) et (¾ par 64), 3) 3 chevaux + poulains, 7 vaches, 7 taures, 1 bœuf, 14 brebis et 4 veaux, 4) outils de ferme : charrue, herse, charrette, traînes, chaînes d'attelage, crible et meule. 5) meubles : tables, poêles, horloge, armoires, buffet, sofas, bibliothèque, métier à tisser, fusils et haches. Ses deux fils : Albert et Richard, légataires en usufruit à vie. À charge de remettre à leurs 5 sœurs : Maria, Alice, Agnès, Albertine et Joséphine 333 et un tiers \$ à leur majorité, les loger et les nourrir avec eux. Laisser ½ maison à leur mère, Hermine Gosselin, épouse de Napoléon, et lui payer rente de 366 et 2 tiers \$ par an, si elle se remarie, lui payer sa part de communauté de biens. Ses petits-enfants : légataires universels en propre à leur majorité.

Lot 390, lot à bois

Nom du propriétaire : Benjamin Faneuf en 1863.

Origine du lot : aurait été à Philadelphie Fontaine qui l'aurait vendu à Esdras Perron

Dimensions du lot : 17 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1895 B35-20289 : vente d'Esdras Perron, cultivateur Saint-Marc, à Napoléon Beaudry du lot 390 pour somme de 125 \$ déjà reçus.

Lot 391, aucune écriture

Nom du propriétaire : Joseph Brin, puis Philadelphie et Napoléon Fontaine en 1882

Dimensions du lot : ½ par 36 ou 18 arpents

Le lot 391 passe de Joseph à Arsène Brin et à Napoléon Fontaine.

Lot 392 et 393, lots à bois

Nom du propriétaire : Étienne Blanchard

Note : vente pour taxes, avis déposé le 22 mars 1888

Dimensions du lot :

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1909 B41-26224 : vente d'Étienne Blanchard à Ovide Loisselle, son gendre, marié à Étienne Blanchard. Lots vendus sont : le 126-127 (180 arpents), la ½ du 124 et 125 (2^{ième} concession, 60 arpents), le 468 et 467 de 3^e et 4^e concession (147 arpents), le 469 (90 arpents) de 3^e concession, lots à bois : 425-426 (1 par 30), 388 et 392. Ajoutés à cela animaux, meubles et 2 parts de la compagnie d'aqueduc du rang des 60. Prix : 30 000 \$ dont 5000 \$ en 1909 et 500 \$ par an après à 4 % en 1909 et 5% après 1910. Ovide Loisselle hypothèque les lots achetés pour 17 000 \$ en garantie.

Lot 395, lot à bois

Nom du propriétaire : Arsène Brin de 1884 à 1893, puis Irénée Langevin et Alphonse Lussier

Origine du lot : ancien lot de François Jarret dit Beauregard

Dimensions du lot : 1 par 15 ou 18 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1889 B31-17691 : jugement : François-Xavier Bertrand, mécanicien à Saint-Hyacinthe, le demandeur, et Désiré Edmond, propriétaire du moulin à scie, contre Arsène Brin, défendeur, billet signé en 1888, endossé par Arsène Brin, payable par Désiré Edmond. Edmond et Brin condamné à payer 602 \$ à François-Xavier Bertrand pour vente d'une terre à Saint-Denis dont Bertrand a payé sa part.

1891 B33-19106 : Jugement Arsène Brin, Saint-Charles, demandeur, à Olivier Archambault, commerçant de Saint-Antoine. Dues : 530,33 \$ et droit de passage. Archambault est condamné à payer 530,33 \$ à Brin.

1910 B41-26846 : lot acheté en 1902, vente d'Alphonse Lussier père, cultivateur Saint-Charles, à Wilfrid Messier, cultivateur Saint-Marc. Lots vendus : 24-26 de 1^{re} concession à Saint-Charles avec bâtisses et maison en brique + 395 (Saint-Marc), terre à bois, acquis d'Aimé Langevin. Ajouter à la vente : animaux (1 vache, 1 taure), et outils agricoles (semoir, herse à roulette, bois de sciage). Prix : 8000 \$ dont 3000 \$ en novembre 1910 et 5000 \$ sur 1 an à 5%.

Lot 396, lot à bois, contigu avec le 390

Nom du propriétaire : Joseph Bissonnet père (1871 à 1888) (lot à bois valant 20 \$)

Origine du lot : ancien lot des Perron, vendu à Joseph Bissonnet en 1884

Dimensions du lot : 15 arpents ($\frac{1}{2}$ par 36) sans bâtisse (ou 24 arpents au rôle d'évaluation de Saint-Marc)

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1890 B32-18489 : donation de Joseph Bissonnet, fils de Joseph Bissonnet, à Anaclet Bissonnet son fils. Pas d'hypothèque. Lots donnés : terres de 2^e concession (24 par $\frac{1}{4}$) 110-111-112-113, 499 de 4^e concession (3 par 28) avec bâtisses, lot à bois de 4^e concession (1 par 30) 396, lot à bois de 7^e concession partie 235 et partie 236, à distraire terrain d'Esdras Perron de 10 arpents. Ajouter à cela : tous animaux (1 cheval, 1 bœuf), voitures, outils, + somme de 9000 francs (1500 \$) à 163 \$ par an dus par Clément Janotte à Joseph Bissonnet depuis 1888. Réserve : logement dans maison pour lui et sa femme, Zoé Janotte, 1 vache, 1 cheval + terrain de 2 arpents + droit à culture. Acquitter toutes dettes du donateur, payer rente viagère de 30 \$ selon les biens + rente en nature. Charge envers ses sœurs : remettre à sa sœur Louise, à son mariage ou majorité, 1 vache et 2 brebis, la nourrir + garder jusqu'à 25 ans + donner 6 \$ par an. À sa sœur Azélie : 166,69 \$ en 1898 et sa sœur Marie-Louise 116,69 \$ en 1899.

Lot 397, rang des 14, lot à bois

Nom du propriétaire : Isidore Berthiaume (1871 à 1887) (valant 20 à 50 \$), Ulric Provost (1888-1889)

Origine du lot : lot de Joseph Bissonnet vendu en 1882

Dimensions du lot : $\frac{1}{2}$ par 30 ou 19 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1882 B26-14191 : vente d'Isidore Berthiaume, cultivateur Sainte-Théodosie, à Joseph Provost, cultivateur Verchères. Vendus lots à Sainte-Théodosie 411 et 397 (Saint-Marc). Prix : 14 000 livres sterling (2333 \$) pour payer hypothèque sur immeubles. Le 10 mars 1902, le lot est vendu par la municipalité de Saint-Marc pour taxes impayées à Napoléon Beaudry.

Lot 398 : aucune écriture, lot à bois

Nom du propriétaire : Pierre Janotte, vendu à Joseph Blanchard en 1882 (reste jusqu'en 1907)

Dimensions du lot : 1 par 18 ou 15 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

De 1872 à 1877, lot de 1 par 18, appartient à Pierre Janotte. En 1877, appartient à Gustave Janotte, fils de Pierre. En 1878 et 1879, vendu à Arsène Gatien.

Lot 399, rang des 60

Nom du propriétaire : Flavien Marcotte

Origine du lot : ancien lot des Janotte, de 1871 à 1879, le lot appartient à Joseph Janotte

Dimensions du lot : lot à bois de 60 arpents ou 1 ½ par 33

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1881 B25-13794 : Échange entre Joseph Janotte et Anaclet Janotte, son fils. Prix : 19 000 livres sterlings (3166 \$) de soulte (soulte de différence) payables par Anaclet. Immeubles appartiennent à Anaclet Janotte. Joseph Janotte cède à Anaclet : lot 468 (rang 60 et rang 14 de 135 arpents), lot 399 de 60 arpents (lot à bois). Anaclet cède à Joseph son père le lot 130 (rang des 30 avec bâtisses, 66 arpents).

1883 B27-14800 : testament d'Anaclet Janotte (malade) à Azilda Préfontaine, son épouse. Azilda Préfontaine : légataire universelle en usufruit à vie. Ses 10 enfants : légataires en propre à leur majorité à part égale ou inégale à son gré (gré de l'épouse). Témoins : Alexis Chicoine et Joseph Gatien.

1904 A2-1457 : vente en 1890 d'Azilda Préfontaine, veuve Anaclet Janotte, à Flavien Marcotte père, cultivateur Saint-Antoine, du lot à bois 399 et du lot 400. Pas d'hypothèque, ni prix mentionné.

1904 A2-1457 : vente de Flavien Marcotte père à Marc Gatien, enregistré par Flavien Marcotte fils de vente en 1890 par Azilda Préfontaine, veuve Anaclet Jeanotte, à Flavien Marcotte père en 1890. Vendus : lot à bois 399 de 3^e concession (1½ par 33) et terrain, partie du lot 400 de 4^e concession (½ par 36). Vente de 1904 (29 février) du lot 399 par Flavien Marcotte père à Marc Gatien. Acte de donation (19 mars) par Flavien Marcotte père à Flavien Marcotte fils pour lot 400 (partie) de 4^e concession.

13794 : échange : Joseph et Anaclet Janotte : soulte de 19 000 livres sterling (3166 et deux tiers \$) par Anaclet. Le soulte est divisé comme suit (payable par Anaclet pour son père) : à Rosanna Janotte, sa sœur, 5000 livres pour la succession de l'épouse de Joseph Janotte, Zoé Brouillette dit

Bernard décédée 1878, + somme de 6000 livres sterling à la personne désignée (Flavien Janotte, prêtre). Réserver 8000 livres sterling aux enfants légitimes d'Anaclet Janotte.

Lot 400

Nom du propriétaire : Marc-Édouard Ducharme, Louis-Anatole Archambault, héritiers Duroch

Dimensions du lot : $\frac{1}{2}$ par 36 arpents

Origine du lot : Marc-Édouard Ducharme a le lot en 1871. Il le vend à Louis-Anatole Archambault. Celui-ci a le lot de 1872 à 1875. Il vend le lot aux héritiers Duroch. Ils ont le lot de 1876 jusqu'en 1888.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1890 B32-18005 : vente d'Anna Kelly, veuve J. Duroch, et ses filles (chacune a 1 cinquième de la succession de John Duroch) à Émile Blanchard. Lot 400 acquis de Théodule Fréchette (plus lot 59), comptable, en 1876. Prix : 7000 \$ dont 3000 \$ déjà reçus. Balance de 4000 \$ en 8 versements de 500 \$ à 6% à demande. Anna Kelly Duroch vend aussi à Émile Blanchard : partie 59 avec maison de brique, grange (1 par 4), le 218 (1 par 5) sans bâtisses et le 400 avec animaux. Réserve : bail de fermier, Oliva Chouinard

1904 A2-1457 : vente, Azilda Préfontaine, veuve Anaclet Janotte, à Flavien Marcotte père. Donation en 1904 de Flavien Marcotte père à Flavien Marcotte son fils du numéro 400. Pas de prix mentionné.

1904 B38-23951 : donation Flavien Marcotte père à Flavien Marcotte fils. Charges : acquitter dettes du donateur (400 \$), payer rente viagère de 300 \$ par an. Donner à ses frères et sœurs : Élie (300 \$), Harline (100 \$) et à Rosanna (100 \$). Cette dernière est mariée avec Arsène Gatien.

Lot 402, lot à bois

Nom du propriétaire : Joseph Loiselle, Marc Robert

Origine du lot : probablement racheté à veuve François-Xavier Loiselle et à Jean-Baptiste Paquet et Victorine. Ancien lot de Joseph Loiselle, donné à son neveu Marc Robert.

Dimensions du lot : $\frac{3}{4}$ par 80 ou 65 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1878 B23-12598 : testament d'Eleonore Robert, épouse de Joseph Loiselle, à Marc Robert, cultivateur Saint-Marc, son neveu, légataire universel. Témoins : Stanislas Archambault, cultivateur, et Edmond Fontaine, forgeron. Les deux sont de Saint-Antoine. Biens légués : terre de 1^{re} concession (3 par 30) avec maison et grange. Terre à bois de 3^e et 4^e concession de $\frac{1}{4}$ par 80.

1879 B23-12550 : testament de Joseph Loïselle à Marie-Eleonore Robert, son épouse. Eleonore Robert, légatrice universelle en propre. Témoins : Toussaint Bousquet et Marc Larose (Verchères)

1907 B42-27724 : donation de Marc Robert et uxor (Rosalie Gatien) à Alphonse Robert. Coût de la donation : 3000 \$ + intérêts à 4%. Charge : rente en nature et obligation aux donateurs de 166 \$ par an. Lots donnés à Alphonse : 85 (3 par 35, 1^{re} concession), à distraire : terrain de Toussaint Auclair, + 402 (lot à bois, $\frac{3}{4}$ par 80, Grand-Côteau) + animaux (1 cheval, 6 vaches, 3 veaux, 1 brebis) + outils et voitures. À Marc (autre fils) : partie 379 (lot à bois, $\frac{1}{2}$ de large par la longueur allant jusqu'à la seigneurie de Verchères, Grand-Côteau). À Donat (autre fils) : l'autre partie du 379 (lot à bois, profondeur : jusqu'au trait-carré des 30). Réserve : la moitié de la maison du 85 à vie durant pour les donateurs + 1 vache, 1 cheval, droit au four, droit à la pompe à eau et à la laiterie. Charges pour Alphonse : prendre soins de ses parents, fournir du bois bûché avec Donat. Donat et Alphonse cultiveront pour leur père le 478, pour semer des patates pour lui.

Lot 403, lot faisant parti de la 3^e et 4^e concession

Nom du propriétaire : Pierre Robert

Dimensions du lot : $\frac{3}{4}$ par 40 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1883 B26-14505 : testament fait en 1869 d'Hector Robert à ses six enfants et à sa veuve Exilda Benoît. Les six enfants mineurs = héritiers en propre du 150 (2 par 33) avec maison et du 403. Hector a eu trois enfants d'un premier mariage avec Delphine Perron (Clarinda, Delphis, Edmond). Hector a eu trois enfants du second mariage avec Exilda Benoît (Hegesippe, Marie-Lise, Fleurine).

1883 B26-14506 : vente publique par Exilda Benoît et six enfants héritiers d'Hector Robert à Pierre Robert fils. Les lots 150 et 403 sont vendus au prix de 2383 \$ dont 333 \$ sont transportés à Gaspard Leroux, 250 \$ à Joseph Daoust. Balance sera séparée entre six enfants à leur majorité : 421 \$ chacun. Charge + rente viagère à payer à Pierre Robert père.

1899 B36-21571 : vente de Pierre Robert à Hermen Hébert et al. Prix : 29 000 livres sterling (4833 \$) dont 13 900 livres dus à la société de construction, 15 000 livres à Philadèphe à sa majorité, 1800 livres à 2 autres enfants mineurs à leur majorité, 2000 livres revient au vendeur. Reste dû : 1000 livres à Gaspard Leroux, 1500 livres à Joseph Daoust, 6500 livres au vendeur.

Lot 405, lot à bois

Nom du propriétaire : Marc-Édouard Ducharme

Origine du lot : ancien lot d'Isaac Hogue et ses héritiers jusqu'en 1876. Vente à Marc-Édouard Ducharme.

Dimensions du lot : 1 par 18 ou 19 arpents, ($\frac{3}{4}$ par 42, une partie)

Obligations (hypothèques) enregistrées avec référence :

1899 B36-21709 : testament de Marie-Anne Lévesque à Marc-Édouard Ducharme. Pas d'hypothèque. Son époux = légataire universel. À charge de donner à Albertine leur fille son linge et ses bijoux.

1899 B36-21721 : (un seul acte avec la donation de 1887) donation de Marc-Édouard Ducharme à Edmond son fils, employé civique. Lots donnés : 2 terres contigües : 69-71 à distraire du terrain d'Adhémar Berger, journalier, + terres à bois 405-407 et 408-411. Prix : 4500 \$ à demande avec intérêts + rente annuelle de 200 \$ par an à vie au donateur.

1904 B39-24837 : vente d'Edmond Ducharme, employé civique à Montréal, à Élisée Cordeau, cultivateur Saint-Antoine, au prix de 11 000 \$ dont 3500 \$ dus à Gaspard Leroux et à Maxime Archambault (1000 \$). Balance 7500 \$ avec intérêts. Les lots suivants sont vendus : 69-71, lots à bois : 407-405-408-411 et 15 vaches à lait.

1912 B42-27713 : obligation d'Élisée Cordeau, cultivateur Saint-Marc, à Étienne Blanchard pour un prêt de 4500 \$ à 5%. Hypothèque le 69-71 + lots à bois (405-407, 408-411), à distraire : lot d'Edmond Ducharme.

1913 B43-28073 : vente d'Élisée Cordeau à Joseph Girard, cultivateur Saint-Charles. Les lots vendus sont : le 69 avec bâtisses, le 71, le 407-405, 408, 411, à distraire : terrain d'Hypolyte Burel et d'Adhémar Berger. Prix : 18000 \$ à 5% dont 14000 en novembre 1913 + 4000 \$ à 5% à 100 \$ par an, dont 3600 \$ sont transportés à abbé à François-Xavier Langelier. Outils agricoles sont vendus (presse à foin et ses engins, une moulange, un semoir et des agrès de sucrerie).

Lot 407, lot à bois

Nom du propriétaire : Marie-Louise Chicoine

Origine du lot : ancien lot de Janvier Beaudry

Dimensions du lot : $\frac{1}{4}$ par 60 arpents

Obligations (hypothèque) enregistrées avec références :

1878 B25-13665 : testament de Janvier Beaudry à sa femme Marie-Louise Chicoine : légataire universelle, usufruit à vie.

1882 B26-14130 : donation de Marie-Louise Chicoine, veuve Janvier Beaudry à ses fils Napoléon Beaudry + Hermen Beaudry : 131, 465, 386 et $\frac{1}{2}$ indivis de 180 à Hermen. Le 407 et l'autre partie du 180 à Napoléon. Charges pour Hermen : payer au décès de donatrice, intérêts sur dette de donatrice (300 \$) jusqu'à l'extinction de la dette. Payer 2000 francs à ses sœurs mariées : Octavie Beaudry-Préfontaine, Joséphine Beaudry-Fontaine (Philadèlphe). 4000 francs à sa sœur et à son frère : Pulchérie, révérend Charles-Agapit Beaudry. 100 francs à son frère Napoléon. En reconnaissance des dons faits par leur mère, Octavie, Joséphine et Napoléon paieront à révérend

Charles-Agapit Beaudry l'intérêt légal de 500 \$ sur le don. Si Pulchérie est mariée, elle paiera elle aussi 500 \$ à Charles, aussi longtemps que Charles n'aura pas de cure dans la diocèse de Saint-Hyacinthe. Autre chose : remettre à ses sœurs un ménage complet de 2 chambres, laisser jouir à sa mère : résidence de ½ maison du 465 et sa rangée de pommier et lui payer rente viagère de 200 \$ par an. La donatrice se réserve : ½ des ustensiles, des toiles de maisons + meubles de salon + meubles de 2 chambres, 1 vache à lait, rangée des pommiers près de maison. Nourrir et loger avec eux Pulchérie + servante de la mère : Marie-Lise Belland. La donatrice se réserve : maîtrise conjointe avec Hermen de la ferme qui sera en possession seulement en 1886. Elle fait annuler le 1^{er} acte de donation.

Lot 408 et 411

Nom du propriétaire : Marc-Édouard Ducharme

Dimensions du lot : chacun des lots à 1½ par 30 arpents, ce qui équivaut à 45 arpents

Obligations (hypothèques enregistrées) avec références :

1890 B36-21709 : testament de Marie-Anne Lévesque à Marc-Édouard Ducharme, son époux. Pas d'Hypothèque. Marc-Édouard Ducharme = légataire universel, libre de disposer des biens à son gré . Charge : donner à Albertine, sa fille, le linge de Marie-Anne Lévesque.

1899 B36-21727 : donation de Marc-Édouard Ducharme à Edmond Ducharme son fils. Lots donnés : 69 et 71 avec bâtisses et terres à bois : 405-407-408 et 411 au prix de 4500 \$ + intérêts à demande au donateur.

1899 B37-22662 : obligation d'Isidore Charron à Adeline Charron et Georgina Charron (Saint-Denis) pour prêt de 400 \$ dont 266 \$ du à Adeline, 134 à Georgina à 5%. Hypothèque 408 et 409.

1904 B39-24837 : vente d'Edmond Ducharme à Élisée Cordeau de Saint-Antoine des lots : 405-408-407-411 ainsi que du 69 et du 71. Dues : 7500 \$ + intérêts sur prix total de 11 000 \$ dont 3500 \$ dues sur les obligations d'Edmond Ducharme.

1912 B42-27713 : obligation d'Élisée Cordeau à Étienne Blanchard. Dues : 4500 \$ à 5%. Hypothèque : 69 et 71 + les lots à bois (405-407-408-411). À distraire : terrain d'Edmond Ducharme.

1913 B43-28073 : vente d'Élisée Cordeau à Joseph Girard (Saint-Charles). Dues : 18 000 \$ à 5% dont 3600 \$ transportés à l'abbé F-X Langelier.

Lot 413a, lot à bois

Nom du propriétaire : Michel et Azarie Petit jusqu'en 1876, puis après : François Pépin

Dimensions du lot : ½ par 14 arpents

Obligations (hypothèques enregistrées) avec références :

1891 B33-18702 : donation de François Pépin et Marie Carpentier qui renonce à son douaire, à leur fils William Pépin. Lots donnés : terre de 3^e concession (partie 460, 3 par 35 arpents), 413a, 500 (3 par 3). La donation inclut aussi : tous les animaux, les meubles et les outils. Réserve : la jouissance du lot 459 (1½ par 37) avec bâtisses et ½ maison pour les donateurs + toutes les sommes dues à eux. À charge : acquitter les dettes du donateur, leur payer une rente annuelle viagère de 300 \$ (à diminuer de ½ pour le survivant). À charge de donner 1 cheval à Gaspard Pépin + 1 cheval à Joseph-Nazaire Pépin, ses 2 frères.

1897 B37-23062 : Partage entre Guillaume et Ulric Pépin, des lots : 461 et du 413a ainsi que du 500-459 et du 236. Dues : ½ rente viagère à François Pépin (François est toujours résidant du 459). Le lot 413a appartient à Ulric Pépin + le 459-461 et une partie du 500. William Pépin a une partie du 461, l'autre moitié du 500 et le 236. Charges : chacun paiera ½ des dettes dus à Nazaire Guertin (833 \$).

1907 B40-25638 : vente d'Ulric Pépin (charretier à Beloeil) à Eugène Carey, cultivateur de Saint-Marc. Dues : 2901 et 2 tiers \$ + intérêts. Lots vendus : le 459 (rang 60, 1 ½ par 37 avec bâtisses), le 461 (rang 60, ¾ par 35) et le lot à bois 413a (½ par 14). Sont vendus aussi les parts de la compagnie d'aqueduc des 60 + 8 tonnes de foin + paille = 305 \$. Les lots échus à lui par partage avec son frère Guillaume en 1897 et enregistrés en 1902. Prix : 3701 \$ dont il a reçu 500 \$, balance payable : 35 \$ en novembre 1905. Il reste à demande après le décès de François Pépin. + 305 \$ (parts d'aqueduc à payer à part en versement échelonné à demande).

1912 B42-27626 : vente d'Eugène Carey, cultivateur Saint-Marc, à Alphonse Archambault, cultivateur Saint-Marc. Dues : 5000 \$ et intérêts dont hypothèque à acquitter au vendeur pour le 25638. Balance de 1833 et 1 tiers \$ au vendeur. Prix : 5000 \$ dont 1300 \$ au vendeur + 500 \$ avec intérêts + 3166 \$ à Ulric Pépin à la mort de François Pépin. Les lots vendus sont : le 459 (1½ par 37 arpents) avec bâtisses. Concession 60. Le 461 (¾ par 35 arpents) (reste aux frères Pépin le 461 et le 500). Le 413a (½ par 14 arpents) (lot à bois) + part d'aqueduc.

Lot 414-416

Nom du propriétaire : Étienne Blanchard

Origine du lot : Filias Noël (le lot lui appartient en 1888. C'est une donation de ses parents Joseph Noël et H. Dansereau)

Dimensions du lot : 19 perches 30 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1891 B33-18717 : donation : Isidore Blanchard et Émilie Gaboury, son épouse, à leur fils Étienne Blanchard. Obligations et rente viagère aux donateurs. Lots donnés : 47 (3 par 30 arpents 1^{re} concession), 126a (2 par 6 arpents, 2^e concession), 414-416 (19 perches par 30 arpents, 3^e

concession) + animaux donnés : 5 vaches, 1 cheval, 8 brebis. Réserve pour les donateurs : jouissance de maison sur le lot 47 : à distraire clos de bois d'Étienne. Se réserve aussi 2 vaches à lait et 1 cheval + rente en nature. Charges : obligations de services + rente viagère de 150 \$ par an aux donateurs.

Lot 419

Aucune écriture

Lot 423, lot à bois, 3^e concession

Nom du propriétaire : Romuald Ducharme

Dimensions du lot : 65 arpents, divisé en 1899 en 3 parcelles. 1½ par 15 arpents.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1901 B37-22825 : vente d'Agapit Ducharme, fils de Romuald à Louis Sénécal fils d'une partie du 423 (1 ½ par 15). Payé comptant au prix de 400 \$.

Lot 424

Nom du propriétaire : Charles-François Blanchard

Dimensions du lot : 1 ¾ par 36 ou 45 arpents en bois debout, sans bâtisses.

Origine du lot : ancien lot d'Olivier Loisel père donné à son gendre Léon Provost en 1873.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1880 B24-13229 : vente de Léon Provost et uxor (Marie Loisel) à Charles-François Blanchard. Les lots vendus sont le 40 avec maison, grange + lot 39 de 1^{re} concession et le 424, du lot 141 au bout du 39, partie du 147 (3 par 5) de 2^e concession + animaux et agrès de sucrerie. À charge : payer rente à Marie Bousquet, veuve Olivier Loisel. Prix : 6166 et un tiers \$.

1899 B38-23285 : vente de Charles-François Blanchard à Joseph Gatien fils du lot 424. Payé comptant à 400 \$.

1910 A2-1526 : (enregistrement de la donation faite en 1901) donation de Charles François Blanchard à Ulric Blanchard son fils.. Rente viagère de 10 voyages de bois par an au donateur + Odile Langevin. La donation a eu lieu en 1901. Le lot 147 et le lot 424 sont donnés.

1910 A2-1526 : vente d'Ulric Blanchard à Albert Leclair, cultivateur Saint-Marc. Pas d'hypothèque, ni prix mentionné. (Vente a eue lieu en 1908). Lot 147 : terrain de 2^e concession (2¼ par 6½) près de Ernest Duhamel et Louis Sénécal. Le 424 : terrain de 3^e concession (1¾ par 15) près du chemin des 60. Vente inclut l'acte de donation de Charles-François Blanchard à Ulric en 1901. Les deux

lots vendus à Leclair ont été donné par Charles-François Blanchard à Ulric Blanchard + Odile Langevin. Charge : rente viagère de 10 voyages de bois par an.

Lot 429

Nom du propriétaire : Joseph Noël

Origine du lot : ancien lot de Magloire Dansereau (1855 à 1872)

Dimensions du lot : $\frac{3}{4}$ par 30 arpents avec maison, grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) avec références :

1872 B17-9352 : vente de Magloire Dansereau à Joseph Noël (son beau-frère) et Marcelline Dansereau son épouse. Lot acquis de son père François Dansereau et sa mère Renée Payette par donation en 1855. La vente comprend : le lot 429, un lot à bois de 3^e concession avec cabane à sucre + tous les animaux, outils, meubles sur le 429 excepté les hardes de Magloire. Prix : 29 000 livres sterling (4833 \$) dont 1500 livres à Philadelphie à sa majorité, 1800 livres à 2 enfants mineurs, 2000 livres au vendeur + rente viagère à Renée Payette, mère de Magloire Dansereau. Du prix : 13 900 livres sont transportés aux créanciers (2316 \$)

1885 B28-15283 : donation de Joseph Noël et Marcelline Dansereau, son épouse, à Magloire Noël leur fils, à part animaux (5 vaches, 10 moutons, 2 veaux) + agrès de sucrerie. Sont donnés : les lots 145, partie 429 ($\frac{1}{2}$ par 30) au prix de 1900 \$ dont 400 \$ à donner à Émilie Noël, 150 \$ à Mathilde Noël qui vivent avec eux. Charge : Magloire paiera rente viagère de 150 \$ à ses parents + rente en nature, 400 \$ à ses sœurs, alternativement de 4 ans en 4 ans, de l'aînée à la cadette (Alexina, Alisa et Marcelline). Magloire paiera dette due à Césarie Préfontaine, veuve Durocher, somme de 600 \$ pour 10521 en 1875.

1887 B30-16522 : donation de Joseph Noël père à Joseph Noël fils, au prix de 1333 \$ et charge en fermage. À charge de payer la $\frac{1}{2}$ des produits de ferme + la $\frac{1}{2}$ des coûts. Les lots donnés sont le 146 (3 par 30), $\frac{1}{2}$ du 429 + animaux. Il y a une rente en nature. Les donateurs se réservent $\frac{1}{2}$ de la maison à vie + le jardin.

1891 B32-18315 : obligation de Magloire Noël à Mathilde Noël, sa sœur (résidente de Saint-Marc), pour un prêt de 380 \$ à 6% : hypothèque 145 et $\frac{1}{4}$ du 429 et partie du 147 (2 par 28).

1905 B39-24479 : donation de Magloire Noël et Elmire Bourgeois, son épouse, à Arthur Noël, leur fils. Charges : dettes du donateur (1772 \$) à payer + rente viagère de 166 \$ par an aux donateurs, payer 200 \$ à Albertine Noël, sa sœur au décès de ses parents ou 50 \$ par an si ceux-ci décèdent avant 1915. Les lots donnés sont : 145 (3 par 33) avec bâtisses et maison, une partie du 429 (lot à bois, $\frac{1}{2}$ par 30) avec tous les animaux et les instruments. Donataire + future épouse travailleront pour donateur.

Lot 430, lot à bois, rang des 60, érablière

Nom du propriétaire : William Pépin

Origine du lot : le lot de François Dansereau et de Théotiste Blanchard vendu à la veuve Herman Jannotte (Libert Ducharme) en 1868. Le lot deviendra la propriété de son fils en 1876, puis celui du deuxième époux de Libert Ducharme, le docteur Gaspard Leroux en 1889.

Dimension du lot : 1¼ par 30 ou 38 arpents

Obligations (hypothèques enregistrées) avec références :

1903 B39-24326 : vente par Gaspard Leroux, médecin (du lot acheté à Herman Jannotte) à William Pépin, alias Guillaume. Le lot vendu est le 430 avec agrès de sucrerie au prix de 700 \$ payés comptant.

Lot 431 (avec le 396)

Nom du propriétaire : Joseph Bissonnet

Origine du lot : Joseph Bissonnet père, né vers 1807, marié à Marie-Louise Chagnon en 1824, a rassemblé des morceaux de lot pour constituer le 431. Premièrement, en 1838, un lot de 1¼ par 30 arpents appartenant à Augustin Leboeuf, en 3^e concession, tenant devant le chemin de la concession, derrière celui de la 4^e concession, du côté nord-est à Jean-Baptiste Robert, et sud-ouest à Joseph Vital Guyon-Dutilly, sans bâtisse. Deuxièmement, en 1841, un lot de ¼ par 21 arpents vendu à lui par Joseph Vital Guyon-Dutilly, tenant devant la terre du vendeur, derrière à Joseph Brin, d'un côté à Bissonnet (l'acheteur), de l'autre côté à Joseph Brin, sans bâtisse. Troisièmement, en 1853, un lot de 2 par 6 vendu à lui par Jean-Baptiste Chagnon, tenant devant le chemin des 60, à l'autre bout à Johachim Guyon, d'un côté le chemin de ligne vers Verchères, de l'autre côté Louis Quintal, avec maison et bâtisse.

Dimensions du lot : 1sur8 par 30 arpents ou 10 arpents (devenu 24 arpents en 1886)

En 1863, Joseph Bissonnet a un lot de 1sur8 par 30 valant 20 \$ et un autre de 2½ par 3 valant 250 \$, qu'il cède à son fils Filias en 1876

En 1878, il achète de Léon Provost un lot de ¾ par 19 arpents ayant appartenu à Olivier Loïselle père, près du sien et qui compose le 431, de 19 arpents. Ce lot est donné à Filias en 1885.

Lot 432

Nom du propriétaire : Xavier Beaupré, Joseph Beaupré et Napoléon Duhamel

Dimensions du lot : ¼ par 30 arpents

En 1863, Xavier Beaupré a un lot de $\frac{1}{4}$ par 30 arpents à 25 \$ dont son frère Joseph hérite en 1870 (devient 1 sur 8 par 30. Ce lot est vendu à Napoléon Duhamel en 1886, puis vendu à Clément Jannotte en 1894

Lot 442 et 443

Nom du propriétaire : Joseph Handfield pour le 442 et Louis Beaunoyer pour le 443

Dimensions du lot : 12 arpents pour le 442 et $1\frac{1}{2}$ par 14 ou 17 arpents pour le 443

En 1863, Joseph Handfield a un lot de 12 arpents à 150 \$ dont héritera son fils Tancrède en 1886

Le lot 443 appartient à Louis Beaunoyer de 1863 jusqu'en 1888

Lot 444, lot à bois

Nom du propriétaire : Pierre Jannotte et ses héritiers

Dimensions du lot : 1 par 26 arpents

Obligations (hypothèques) avec références :

1879 B24-13129 : vente publique des héritiers Jannotte, Gustave est curateur pour sa sœur Tharsyle (interdite), Damien Fontaine pour les mineurs Ulric et Aimé Jannotte + Delphine et Azilda, filles majeures. La vente se fait en faveur de Joseph Gatien père. (les lots 34, 153 et 385 sont revendus à Gustave Jannotte). Les lots vendus sont : le 34 (91 arpents) avec maison de brique, bâtisses et grange, le 153 (3 par 33 arpents), le 444 et le 385 (2 lots à bois). Prix : 5533 \$ au total dont 200 \$ pour le 444 (le montant total est à séparer entre les 6 héritiers, 422 \$ chacun).

1881 B26-14074 : donation de Joseph Gatien père et Marguerite Jannotte-Lachapelle sa femme à Arsène Gatien, leur fils. Les lots donnés sont le 83 (125 arpents avec maison et grange), le 444 et le 404. Charges : rente viagère à Marguerite Jannotte, donatrice (en nature), garder Marguerite Jannotte et Élodie Gatien, sœur d'Arsène, à vie. Rente viagère à payer à veuve Joseph Gatien, grand-mère (la veuve Joseph Gatien, père du donateur). Payer 200 \$ à Marie-Lise Gatien, sœur d'Arsène et lui payer un ménage complet. Payer rente de 20 \$ par an à Apolline Robert, veuve Pierre Beaudry (Beloeil). Lots donnés : 444 (1 par 20, en bois debout, sans bâtisses, de 4^e concession), 404 (6 perches par 27 arpents, de 3^{ème} concession) + tous les animaux, voitures, instruments, à part ceux déjà donné à Pierre Gatien, autre fils, en 1881, et quelques meubles gardés pour eux par les donateurs (rouet, buffet, parapluie, table). Réserve : droit de rester dans la maison du 83 avec leurs autres enfants et la grand-mère, Marie-Louise Jannotte.

N.B : Pour aider à payer les rentes, les donateurs font don des sommes dues à eux par billet pour 3800 francs, mais réservent pour leur 5 filles une somme de 10 000 francs due par Charles Jannotte père, qui leur sera payée (aux filles) dans 4 ans. 3 des 5 filles Gatien sont mariées : Marie, Rosalie, Julie ; Marguerite est majeure et Élodie est mineure.

Lot 445

Nom du propriétaire : Philibert Tétrault. Celui-ci donne le lot à Joseph Blanchard fils en 1873 (par Abraham). Le lot est vendu par la veuve Joseph Blanchard fils en 1879 à Fred Archambault.

Dimensions du lot : 3 par 30 arpents ou 90 arpents avec bâtisses

Obligation (hypothèques) avec références :

1893 B34-19415 : obligation de Fred Archambault, cultivateur Saint-Marc, à Isidore Blanchard, bourgeois Saint-Marc, pour un prêt de 500 \$ à 6%.

1879 (enregistré en 1890) B31-17824 : vente de Damien Fontaine, curateur pour l'enfant à naître de Delphine Pigeon, veuve Joseph Blanchard fils, elle-même tutrice de ses enfants mineurs : Stanislas (4 ans), Joséphine (3 ans) et Laura (1 ans). Elle va à Fred Archambault.

1904 B40-25866 : vente de Frédéric Archambault à Alférie Archambault, son fils au prix de 2083 et 1 tiers \$ pour acquitter les dettes du donateur, comme balance de 600 \$. Le reste ira en rente au donateur et son épouse. Vente 25966 : vente du 457 (27 arpents) et du 445 (90 arpents) à Alférie.

Depuis l'achat de Fred Archambault, le lot 445 est toujours demeuré dans la famille Archambault.

Lot 446, 3^e concession, rang des 60

Nom du propriétaire : Joseph Tanguay

Dimensions du lot : 3 par 45 arpents avec maison de pierre, grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1865 B13-6462 : testament fait en 1864 de Joseph Tanguay père à Joseph Tanguay fils + al en présence de Janvier Beaudry et Louis Archambault, cultivateur Saint-Marc. Tous les biens vont à deux fils, Joseph et Alexandre (Alexandre vit dans la grande maison de pierre). L'hypothèque sera renouvelée par Louise Dansereau, veuve Joseph Tanguay, pour rente viagère + rente en nature + servante payé par celui qui vit dans la maison de pierre. Charges : payer à Hermen Tanguay, fils mineur : 2 chevaux, 1 charrue, 1 vache à lui + terre de 4^{ième} concession (3 par 24 arpents). Payer 2500 livres à leur 5 sœurs : Henriette Tanguay Vilbon Moreau, Louise Tanguay Dufort (marié à Élie Dufort), Domitilde Tanguay Duvernay, Lucie et Délima-Rose sont célibataires. Donation : à Joseph fils : le 446 et la charge de ses 5 sœurs, à Alexandre : terre de 3^e concession : le lot 448 (3 par 35 arpents), terre de 4^e concession : 447 (3 par 15 arpents) et charge de ses 5 sœurs.

1878 B23-12552 : obligation de Joseph Tanguay à Cléophas Leroux, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 300 \$ à 8%. Hypothèque le 446.

1880 B25-13459 : obligation de Joseph Tanguay à Anatole Benjamin Archambault, bourgeois de Saint-Antoine, pour un prêt de 2380 francs (383 \$) à 6%. Hypothèque le 446.

1880 B25-13512 : obligation de Joseph Tanguay à Pierre Adam, bourgeois de Saint-Marc, pour 2 prêts : 125 \$ en 1871 et 500 \$ en 1880 à 6%.

1881 B26-14432 : obligation d'Hermen Tanguay, cultivateur Beloeil, à Pierre Timothée Marsan, écuyer de Saint-Charles, pour un prêt de 635 \$ sur 4 ans à 6%. Hypothèque 432 (Beloeil), 447 (Saint-Marc) et une partie du 446 (partagé avec Joseph).

1889 B31-17717 : obligation de Joseph Tanguay au crédit Foncier (siège social à Montréal) pour un prêt de 2000 \$ à 6% pour 25 ans à 156 \$ par an en 2 versements. Joseph hypothèque le 446.

1897 B35-20983 : obligation d'Alexandre Tasnguy à Ermine Archambault de Saint-Antoine, pour un prêt de 186 \$ à 6%.

1897 B36-21227 : donation d'Alexandre Tanguay à Albert Tanguay son fils (charge + rente de 100 \$ par an au donateur).

1906 B40-25419 : procuration de Marie-Lise Tanguay, religieuse à Hôtel Dieu, + sa sœur Donalda, aussi religieuse, à Hypolitte Lecours, prêtre-vicaire à Saint-Marc. Pour gérer les biens de la succession de leur mère Alphonsine Pigeon-Tanguay

1906 B40-25420 : acte de vente d'une partie du 446 et du 178 (Sainte-Julie) par Apolinaire Tanguay et ses 8 frères et sœurs, nés de Joseph Tanguay et Alphonsine Pigeon, à Joseph Tanguay père. Vente des biens de succession maternelle à leur père et quittance de leurs droits, pour rente et taxes.

1907 B40-25421 : acte de vente d'Isidore Charron et Alida Tanguay, fille de Joseph Tanguay fils. Le couple vend à Joseph Tanguay père. Vente de sa partie 1 neuvième indivis de la succession. Alphonsine Pigeon-Tanguay (partie 446 = 2 perches par 12 arpents) et du 178. Payé comptant 200 \$. À charge, dettes sur l'immeuble.

1907 B40-25492 : donation de Joseph Tanguay père à Apolinaire Tanguay son fils. Les lots 446 (3 par 46 arpents) et 178 (à Sainte-Julie) (3½ par 20 arpents, sur chemin des 20). En échange : rente viagère de 150 \$ par an. Réserve : emplacement (lot à bois) pour Pierre Duvernay, bedot, marié à Domitilde Tanguay. Des animaux sont ajoutés ainsi que des voitures, des meubles et des instruments agricoles. Le donateur se réserve la ½ de la maison de pierre avec droit au four, au puits, à la laiterie, à ¼ arpent semé pour ses besoins. Charges : payer dettes du donateur (ex. crédit foncier de 2000 \$), payé 1 tiers des produits en grain, foin à vendre chez un marchand, 1 tiers des produits des vaches et des animaux avec leur croît. Le donateur paiera le 1 tiers des taxes et de la dîme en échange. Cette obligation est transformée en rente viagère de 150 \$ par an, le 12 mars 1915.

1908 B40-25900 : donation et hypothèque (garantie) pour Joseph Tanguay père par Apolinaire Tanguay. Donation de rente de 1 tiers des produits de la ferme, en échange rente à payer au donateur de 150 \$ par an qui renonce à tout droit hypothécaire et au 1 tiers des produits de la ferme. Apolinaire hypothèque le 446 pour garantir le 1666 et 2 tiers \$ et le paiement de la rente viagère de 150 \$ par an.

Lot 446a

Nom du propriétaire : Hermen et Alexandre Tanguay

Dimensions du lot : 3 par 21 arpents avec grange dont Hermen Tanguay à 6 par 5 et le reste est a Alexandre Tanguay.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1881 B25- 13628 : déclaration d'Hermine Fecteau, épouse d'Alex Tanguay, décédée en mars 1880, à ses 7 enfants mineurs dont Alexandre est le tuteur. Les enfants sont : Alexandre, Ludivine, Marie-Lise, Albert, Victor, Ovide et Alexandrine. Ceux-ci héritent de la moitié indivise de leur mère pour le 446a + terre à bois près des Villebon.

1886 B30-16775 : Legs d'Hermen Tanguay de Beloeil à Rose Foisy, son épouse, en présence de Calixte Préfontaine et Trefflé Lemoine. Legs de la moitié indivis du 432 (Beloeil) et partie 446 (Saint-Marc). À charge : dettes sur immeubles : 2254 \$.

1887 B29-16412 : obligation d'Hermen Tanguay, cultivateur à Beloeil, à Odilon Hébert, commerçant de Saint-Charles (en société), pour un prêt de 1286 \$ à 6% pour 1 an ; capital exigible si vente des immeubles. Hypothèque le 432 à Beloeil et partie du 446 à Saint-Marc.

1893 B34-19326 : acte de vente de Rose-Délina Foisy, de Sainte-Hyacinthe, veuve Hermen Tanguay (décédé en 1888), à Pierre Duvernay, bedeau de Saint-Marc. Vente du terrain (3 par 5), partie 447 et 446 pour 40 \$ payés comptant.

1897 B35-21029 : obligation d'Alex Tanguay à Charles Pillette pour un prêt de 666 \$ à 6%.

1897 B36-21227 : donation d'Alexandre Tanguay à Albert Tanguay, son fils. Les lots donnés sont le 448, le 446 et le 447. À charge : les dettes du donateur : les dettes sont de 852 \$. Résidence à vie pour la grand-mère Lucie Dansereau-Tanguay + rente annuelle de 100 \$ à vie, si Alex décide d'aller résider ailleurs, à la mort de sa mère Lucie.

Lot 447, 3^e et 4^e concession

Nom du propriétaire : Hermen et Alex Tanguay

Dimensions du lot : 6 par 3 arpents en bois à Hermen, 35 arpents ou 3 par 21 en bois à Alex avec maison et grange.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec référence :

En 1875, Hermen vend la terre qu'il partage avec Alex à Alex. (3 par 21 arpents) pour 4000 livres sterling.

1880 B24-13034 : obligation d'Hermen Tanguay, cultivateur à Beloeil, à Joseph Coderre fils, marchand Saint-Antoine, pour un prêt de 333 et 1 tiers \$ à 8 %. Hypothèque le 432 (Beloeil) + une partie du 447.

1880 B24-13213 : obligation d'Alex Tanguay à François (alias Francis) Tanguay pour un prêt de 500 \$ à 6%. Hypothèque le 447 et le 448.

1881 B26-14452 : obligation d'Hermen Tanguay de Beloeil à P.T Masson de Saint-Charles pour un prêt de 635 \$ sur 4 ans à 6%. Hypothèque le 432 (Beloeil), le 446 et le 447 (sa part).

1890 B32-18052 : obligation d'Alex Tanguay à J. B. Moreau, cultivateur Verchères, pour un prêt de 400 \$ + intérêts légal à demande.

1891 B33-18727 : obligation d'Alex Tanguay à François Tanguay fils pour un prêt de 350 \$ à 6%. Sa mère Lucie Dansereau cède l'hypothèque antérieure pour sa rente.

1893 B34-19326 : vente d'une partie du 447 et d'une partie du 446 par Rose-Délina Foisy, veuve Hermen Tanguay, à Pierre Duvernay, bedeau de Saint-Marc, au prix de 40 \$, reçue par veuve Tanguay.

1893 B34-19383 : obligation d'Alex Tanguay à Fred Gloutnay, meunier à Saint-Charles, pour un prêt de 1000 \$ à 6% : 200 \$ de remise minimale. Hypothèque 447 et 448.

1896 B35-20831 : obligation d'Alex Tanguay père à Alex Tanguay fils, journalier, pour un prêt de 325 \$ à 6%. Hypothèque le 447 et le 448.

1897 B35-20983 : obligation d'Alex Tanguay à Elmire Archambault (Saint-Antoine) pour un prêt de 186 \$ à 6%. Hypothèque 447, 448, une partie du 443 et une partie du 444.

1897 B35-21029 : obligation d'Alex Tanguay à Charles Pillette, cultivateur Sainte-Julie, pour un prêt de 666 \$ à 6%. Hypothèque le 447-448 et le 446.

1897 B36-21227 : donation d'Alex Tanguay à Albert, son fils + Hermine Charbonneau, son épouse. Les lots donnés sont : 448, une partie du 448, une partie du 447 et une partie du 446. En échange, Albert doit payer les dettes du donateur (2325 \$). Charges et obligations envers la famille (père et grand-mère) + frères mineurs.

Lot 448, 3^e concession, les 60

Nom du propriétaire : lot Tanguay

Dimensions du lot : 3 par 36 qui passe à 3 par 63 ou 108 arpents avec maison et grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1865 B13-6462 : testament de Joseph Tanguay père à ses fils Alex, Joseph et Hermen. Alex obtient le 448, une partie du 447 et la maison de pierre sur le 446. L'hypothèque est renouvelée par Lise Dansereau, veuve Tanguay, pour sa rente viagère.

1880 B24-13213 : obligation d'Alexandre Tanguay à François Tanguay pour un prêt de 500 \$ à 6%. Hypothèque 448 et une partie du 447.

1890 B32-18052 : obligation d'Alex Tanguay à Jean-Baptiste Moreau, cultivateur Verchères, pour un prêt de 400 \$ + intérêt légal à demande. Hypothèque 448 et 447.

1891 B33-18727 : obligation d'Alex Tanguay à François Tanguay fils pour un prêt de 350 \$ à 6%.

1893 B34-19383 : obligation d'Alex Tanguay à Fred Gloutnay, meunier Saint-Marc puis à Saint-Charles, pour un prêt de 1000 \$ à 6%, pas moins de 200 \$ en versement.

1896 B35-20831 : obligation d'Alex Tanguay père à Alex Tanguay fils, journalier Saint-Marc, pour un prêt de 325 \$ à 6%. Hypothèque le 448.

1897 B35-20983 : (enregistré en 1898) obligation d'Alex Tanguay père à Elmire Archambault, fille de Saint-Antoine, pour un prêt de 186 \$ à 6%. Hypothèque 448, une partie du 443 et une partie du 444.

1897 B35-20987 : bail de terre 448 d'Alex Tanguay à son fils Albert. Bail de fermage, pour 5 ans, $\frac{1}{2}$ profits + $\frac{1}{2}$ des coûts des récoltes + animaux. Réserve : $\frac{1}{2}$ de la maison pour propriétaire + jouissance de 4 vaches et des moutons.

1897 B35-21029 : obligation d'Alex Tanguay à Charles Pillette, cultivateur Sainte-Julie, pour un prêt de 666 \$ à 6% à demande. Hypothèque 448-447 et une partie du 446.

1897 B36-21227 : donation d'Alex Tanguay à son fils Albert Tanguay et son épouse. Les lots donnés sont : 448, une partie du 448, une partie du 447 et une partie du 446. À charge : dettes du donateur (2325 \$), obligations envers la famille. Le bail de fermage est annulé par la donation.

Lot 449, 4^e concession

Nom du propriétaire : Augustin Larivée

Dimensions du lot : 3 par 25 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1863 : Augustin Larivée a un lot de 3 par 25 arpents qui vaut 600 \$. Il possède le lot de 1863 à 1888. Une partie est vendue ou donnée à son gendre Alexis Daigle.

Lot 450, 3^e concession

Nom du propriétaire : Esdras Perron en 1882, avant c'était à Joseph Blanchard fils de Joseph Blanchard, puis sa veuve, Delphine Pigeon.

Dimensions du lot : 3 par 30 arpents ou 72 arpents sans bâtisse

Origine du lot : ancien lot de Michel Perron

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1879 B24-13195 : vente publique du 445 (84 arpents) et du 450 (lot à bois) par Delphine Pigeon, veuve Joseph Blanchard fils, tutrice de ses enfants mineurs avec Damien Fontaine, et al à Esdras Perron au prix de 6550 livres sterling (822 \$) dont 522 livres reçues. À charge : rente à payer en nature à Abraham Blanchard, beau-père de Delphine Pigeon. La donation a eu lieu en 1874.

1890 B31-17824 : vente publique en 1879 du 450 de Damien Fontaine et al (succession Blanchard) à Fred Archambault, adjudgée à 3300 livres sterling (550 \$), le plus haut enchérisseur.

1890 B31-17807 : obligation de Fred Archambault à Émilie Messier, fille majeure de Sainte-Théodosie, pour un prêt de 666 et deux tiers \$ à 6%. Hypothèque le 450.

1896 B35-20461 : vente par Esdras Perron à Pierre Deslauriers, journalier Saint-Marc, d'une partie du 450 (80 pieds par 1 arpent au prix de 30 \$ reçus, réserve du droit de reprise du vendeur)

1902 B38-23283 : obligation d'Alexis Daigle à Gelas Malo, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 1200 \$ à 4¼ %. Hypothèque le 450 comme garantie.

1904 B38-24063 : obligation de Fred Archambault à Émilie Messier, fille majeure de Saint-Antoine, au prix de 670 \$ à 4 % à demande. Hypothèque le 450.

Lot 451, 3^e concession

Nom du propriétaire : lot Dufresne (menuisiers), puis lot Bronze (La petite montagne)

Dimensions du lot : 1 arpent

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1882 B27-15023 : testament de Luce Archambault, épouse de Louis Dufresne (menuisier) à Louis Dufresne, voiturier Saint-Marc, en présence d'Abraham Blanchard et de Joseph Gatien. L'époux a l'usufruit à vie du lot 451. Leur fille Virginie est légataire en propre au décès de son père.

1900 B37-22175 : acte de vente de Louis Leclerc à François Tanguay. (Ce terrain fut acquis par Octave Miclette, procureur pour Virginie Dufresne et Adolphe Cadieux en 1897, les deux sont partis aux États-Unis). Les lots 451 et 452 sont vendus. Quittance de sa dette de 300 \$ envers François Tanguay.

1907 B40-25534 : acte de vente de François Tanguay à Louise Hébert, épouse d'Isidore Saint-Rock (alias Bronze). Les lots 451 et 452 sont vendus pour 500 \$ comptant.

Lot 452, 3^e concession

Nom du propriétaire : Michel Perron, puis Louis Leclerc

Dimensions du lot : $\frac{1}{2}$ + 3 par 14 ou 29 arpents avec maison et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1880 B24-13031 : Héritiers Michel Perron avec Alexis Chicoine comme procureur, vendent à Louis Leclerc, cultivateur Sainte-Théodosie, le lot 452 au prix de 361 \$ dont 61 \$ sans intérêt et 300 \$ à 6%.

1885 B28-15649 : obligation de Louis Leclerc, cultivateur Saint-Marc, à François Tanguay, pour un prêt de 300 \$ à 6% à demande. Hypothèque le 452.

1900 B37-22175 : vente de Louis Leclerc, cultivateur Saint-Antoine, à François Tanguay (alias Francis) pour acquitter sa dette de 300 \$ (acte 15649) ; son fils Albert Leclerc renonce à ses droits sur le lot.

1907 B40-25534 : vente de François (alias Francis) Tanguay à Louise Hébert- Bronze, épouse d'Isidore Saint-Rock. Les lots 451 et 452 sont vendus au prix de 500 \$ comptant.

Lot 452a

Nom du propriétaire : lot de Pierre Perron et Exupère Blanchard, sa veuve.

Dimensions du lot : 28 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1880 B25-13781 : acte de vente des lots 452 et 453 (452 : 117 arpents, 453 : 36 arpents), acquis de veuve Pierre Perron en 1870, et du lot 241 par son Léon Perron à Isidore et Philius Charron, cultivateur Saint-Marc. À charge : loger veuve Pierre Perron dans la maison du 452 jusqu'à sa mort. Prix : 3333 $\frac{3}{4}$ \$ payables comme suit : $\frac{1}{4}$ du prix en 81-82, 1 huitième du prix en 83-84, 1 vingtième par an après. Isidore hypothèque le 139 pour la moitié du prix, c'est-à-dire 10 000 francs.

1882 B26-14291 : obligation de Philius et Isidore Charron, solidairement, à Joseph Laflamme, forgeron Saint-Antoine, + son frère Médéric, forgeron à Saint-Damase, et leur père François Laflamme, rentier à Saint-Antoine, pour un prêt de 2000 livres sterling (333 \$) sur 3 ans + intérêts. Hypothèque le 452 et le 453 par les Charron.

1882 B27-14648 : obligation de Philius et Isidore Charron à Angèle Jacques pour un prêt de (un autre prêt à Angèle Jacques en 87)

1883 B28-15561 : partage entre Isidore et Philias Charron qui sont propriétaire en commun du 453-452 et du 745 (Sainte-Théodosie). Le 452 reste commun. Le 453 est divisé mais la grange reste commune. Le 745 va à Isidore. N.B Pour part en commun, si l'un vend à l'autre, le prix sera de 666 et deux tiers \$.

1884 B28-15673 : acte de vente de Philias à Isidore Charron. Philias vend sa ½ indivise du 452 à Isidore. Philias vend sa part du 453 pour rente de 15 \$ par an à veuve Perron. La rente sera payée par Isidore. + 18252 livres sterling dont 6500 livres reçus par Philias.

1885 B28-15674 : acte de vente d'Isidore Charron à son frère Amédée Charron. Vente du 452a au prix de 1500 \$ dont 500 \$ sont déjà reçus par lui.

1885 B33-19094 : acte de vente d'Isidore Charron à Adolphe Cadieux, cultivateur Saint-Marc, Octave Miclette cautionne pour Cadieux (et Virginie Dufresne). Les lots vendus sont : une partie du 452a de 10 arpents au prix de 208 \$ + intérêts dont 158 \$ en 1886. Isidore garde 50 \$ pour garantir clôture entre les parties. L'acquéreur a charge du chemin de front.

1886 B30-16807 : testament d'Octavie Blanchard, l'épouse d'Isidore Charron. Isidore Charron = légataire universel. À charge : nourrir ses enfants jusqu'à leur majorité, leur partager 500 \$ de sa part à elle. Isidore Charron épousera Adeline Tanguay (à Joseph) en 3^e noce.

1887 B30-16695 : obligation d'Isidore et Amédée Charron, solidairement, à Narcisse Rell, cordonnier Saint-Denis, pour un prêt de 7000 livres sterling à 6%, dont 4500 livres à Isidore et 2500 à Amédée.

1887 B34-20003 : échange entre Isidore et Amédée Charron. Isidore cède le 453 (108 arpents). Amédée cède le 452a (44 arpents et ½ indivis du 91). Prix : soulte de 1000 \$ d'Isidore à Amédée pour différence. C'est la quittance d'argent dû par Amédée à l'achat en 1885 au 15674 (acte) (lot 452a)

1892 B33-19102 : acte de vente par Octave Miclette, procureur pour Adolphe Cadieux parti aux États-Unis, de partie 452a de 10 arpents à Esdras Perron au prix de 200 \$ dont 50 \$ reçus par lui (Cadieux), 50 \$ à Isidore Charron et 100 \$ dus en 93 et 95. Les charges restent les mêmes (clôture + chemin de front)

1898 B36-21551 : obligation d'Amédée Charron à Ermeline Laflamme, épouse de Joseph Cartier de Saint-Antoine, pour un prêt de 1330 et un tiers \$ à 6%. Hypothèque le 452a et le 453.

1900 B37-22664 : obligation d'Amédée Charron à Adeline et Georgina Charron de Saint-Denis pour un prêt de 400 \$ à 5%. Hypothèque le 452a et le 453.

1907 B41-26488 : échange entre Amédée et Alfred Charron père. Amédée cède le 452a et le 453. Alfred cède le 124-125 contigus (4 par 15) et lot à bois 372. Soulte de 2000 \$ sur 6 ans à 5% est payé à Amédée pour différence. L'immeuble échoit à Alfred. Alfred Charron fils renonce à ses droits sur les immeubles

1909 B41-26748 : donation d'Alfred Charron père à Alfred Charron fils. Les lots donnés sont le 452a et le 453 avec bâtisses. Ajoutés à cela : tous les animaux, voitures, meubles, outils, excepté un lit garni. À charge : hypothèque sur immeubles et les dettes du donateur. Prix : 500 \$ à demande du donateur à 4%. Prix : rente annuelle viagère de 100 \$ en deux versements semestriels.

N.B Alfred fait quittance à son père de succession de sa mère Delphine Pigeon, celle de sa sœur Georgina Charron, et de succession d'Éloïse Dansereau, épouse de Clément Lamoureux de Beloeil.

Lot 453, 3^e concession

Nom du propriétaire : lot Charron

Dimensions du lot : 108 arpents (2 par 34 et $\frac{3}{4}$ par 10) avec maison et bâtisse

Origine du lot : ancien lot de dame Pierre Perron (Exupère Blanchard), à partir de 1882 : Esdras Perron.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1880 B25-13781 : acte de vente de Léon Perron (frère d'Esdras Perron) à Isidore et Philius Charron du lot 453 (108 arpents) acquis de la dame Pierre Perron en 1870. Prix : 3333 $\frac{1}{4}$ \$ ou 20 000 franc, + intérêts, dont 5000 francs payables en 81-82, chacun, 2500 en 83-84, 1000 par année après. Charge : loger veuve Pierre Perron + payer rente en nature + 15 \$ par an.

Il y aussi d'autres actes enregistrés, qui sont les mêmes que pour le 452a.

1897 B26-21550 : 2^e obligation d'Amédée Charron envers Adeline Charron (Saint-Denis), pour un prêt de 333 et un tiers \$ à 5% (Adeline, fille ou sœur de Philius Charron)

1900 B37-22664 : 1^{re} obligation d'Amédée Charron à Adeline et Georgina Charron (filles majeures de Saint-Denis).

Lot 454, 4^e concession, rang des 14

Nom du propriétaire : succession Joseph Handfield (autrefois Abraham Blanchard)

Origine du lot : acte A1-1087 : acte de donation en 1843 par Abraham Blanchard et Sophie Thétrault, son épouse, à Marguerite Blanchard, épouse de Didier Handfield, d'une terre de la 4^e concession de 3 par 15 tenant devant le chemin de la concession, derrière le trait-carré de Verchères, d'un côté Joseph Brissette et d'un autre côté Cléophas Leroux. (lot 453)

A1-1086 1846 : acte de donation en 1846 par Abraham Blanchard et Sophie Tétrault à Marguerite Blanchard, épouse de Didier Handfield, devant le notaire Brin d'une terre de la 4^e concession de 3 par 14, tenant au chemin du rang, derrière au trait-carré de Verchères, du côté nord-est à Janvier

Beaudry, du côté sud-ouest à Joseph Jeannotte, avec une grange dessus. (enregistrement en 1856). (lot 454)

Dimensions du lot : 63 arpents ou 3 par 20, avec maison, grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

Le lot échoit à Françoise Handfield par succession de Joseph Handfield + Françoise Desmarais (père et mère)

1872 B18-9559 : acte de vente de Joseph Goyet et Françoise Handfield, son épouse, à Thomas Handfield leur fils. Témoin : Albert Larose (Verchères). Vente de $\frac{1}{4}$ indivis du 454. Prix : 50 \$ payé comptant + rente annuelle viagère de 12 \$ aux donateurs.

1882 B28-15509 : acte de vente de Thomas Handfield fils à son frère Jean-Baptiste Handfield fils. Vente du 454 (63 arpents), au prix de 1333,34 \$ dont 333 \$ déjà reçus. Balance : 1000 \$ à 6% à 100 \$ par an dès 1884.

1882 B26-14408 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Nazaire Guertin, Sainte-Théodosie, pour un prêt de 400 \$ à 6%. Hypothèque le 454 et le 455.

1883 B29-16104 : (enregistré en 1886) obligation de Jean-Baptiste Handfield à Wilfrid Guyon de Saint-Charles, pour un prêt de 300 \$ sur 1 an à 6%. Hypothèque le 454 et le 455.

1884 B28-15325 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Théotiste Bourdon, veuve Augustin Jodoin de Saint-Marc, pour un prêt de 500 \$ à intérêt pour 2 ans. Hypothèque le 454.

1886 B29-16224 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Louis Dufort de Saint-Marc, pour un prêt de 450 \$ à 6%. Hypothèque le 454 et le 455.

1886 B29-16212 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Israël Langevin de Saint-Charles, pour un prêt de 333 \$ à 6%. Hypothèque le 454 et le 455.

1886 B29-16233 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Amédée Noël de Saint-Marc pour un prêt de 300 \$ à 6%. Il hypothèque le 454 et le 455.

1888 B30-16842 : jugement contre Jean-Baptiste Handfield pour Louise Desmarais de Sainte-Théodosie, Handfield doit payer 100 \$ à 6% sur billet.

1888 B30-16843 : jugement contre Jean-Baptiste Handfield pour Joseph Palardy de Sainte-Théodosie, Handfield doit 150 \$ à 6% sur billet.

1889 B31-17303 : vente par le shérif des biens de Jean-Baptiste Handfield (qui réside à Saint-Hyacinthe) à Antoine-Magloire Archambault, notaire à Saint-Antoine. Pas d'hypothèque, payé comptant 2100 \$ pour le 454 et le 455. Le fermier Hermen Blain continuera son bail.

1889 B32-18002 : vente par Antoine-Magloire Archambault (notaire) à Augustin Larivée, cultivateur Saint-Marc. Le 454 est vendu au prix de 1666 et deux tiers \$ à 6%. Le notaire transporte le dû (à 166 \$ par an) à Sophie Ducharme, épouse séparée de corps et de biens d'Olivier Loiselle, résidente à Saint-Lin.

1895 B34-19956 : vente de Tancrede Handfield, cultivateur Saint-Marc, (fils Joseph, frère de Thomas et de Jean-Baptiste) à Alexis Daigle, cultivateur + commerçant. C'est une partie du 454 (¼ par 25) qui est vendu (terrain de la 4^e concession) au prix de 333 et un tiers \$ déjà reçus.

1911 B42-26961 : extrait de donation d'Augustin Larivée à Alexis Daigle, commerçant, et uxor (Exerile Larivée) en communauté de biens. Lots donnés : le 454 de 66 arpents de concession des 60, avec bâtisses.

1911 B43-28156 : obligation d'Arthur (fils de Thomas) Handfield à Étienne Blanchard pour un prêt de 2500 \$ à 6% et une hypothèque de 100 \$ en cas de vente forcée. Hypothèque 454 (3 par 18) et le 455.

Lot 455, rang des 14

Nom du propriétaire : lot des Handfield

Dimensions du lot : 5 par 15 ou 78 arpents avec grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1879 B23-12724 : testament de Catherine Tanguay (décédée en 1879) à Thomas Handfield père. Son mari Thomas Handfield est légataire universel des biens. Les biens sont transmis en ½ indivise = 454 (57 arpents), 455 (78 arpents) + les lots à bois 380 et 369. Charges : payer à leurs 5 filles 250 \$ chacune. Les filles sont : Catherine Leclair, Françoise Perron, Philomène Chagnon, Cordélie Guertin et Rosanna Chicoine (appelé aussi Joséphine).

1872 B18-9677 : obligation de Thomas Handfield à Marie Archambault, épouse séparée de biens d'Isidore Berthiaume (Verchères), pour un prêt de 666 \$ à 6%.

1882 B26-14408 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Nazaire Guertin de Sainte-Théodosie pour un prêt de 400 \$ à 6% à demande. Hypothèque 454 et 455 en garantie.

1883 B29-16104 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Wilfrid Guyon de Saint-Charles, pour un prêt de 300 \$ sur un an à 6%. Hypothèque 454 et 455.

1885 B29-16233 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Amédée Noël, cultivateur de Saint-Marc, pour un prêt de 300 \$ à 6%. Hypothèque 454 et une partie du 455

1886 B29-16143 : donation de Thomas Handfield père et de Marguerite Brière (veuve marchand) son épouse à Arthur Handfield, son fils. Les lots donnés sont le : 464 (4^e concession, 3 par 18 ou 54 arpents avec maison et bâtisses), une partie du 455 (1 par 15) et le lot à bois 380 sans bâtisse.

Ajouté à cela des animaux, machines, (en indivis avec son père moulin à battre et le moulin à faucher). Charges : rente obligatoire en nature et en argent en faveur de Marguerite Brière, épouse de Handfield. (20 \$ X 2 gars (Arthur et Jean-Baptiste) par an, si elle habite ailleurs). Réserve : jouir de la moitié de la maison sur le 464, la moitié du jardin, le droit au four et au puits et au verger. Il doit acquitter les dettes du donateur et prendre soin du donateur.

1886 B29-16143 : donation de Thomas Handfield à Jean-Baptiste Handfield son fils. Lots donnés : l'autre partie du 455 (4 par 15) + animaux et moitié indivis du moulin à battre et du moulin à faucher. Chaque fils paie rente en nature à part égale + rente viagère aussi. Chaque fils fournit une vache à lait aux donateurs.

1886 B29-16224 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Louis Dufort de Saint-Marc pour un prêt de 450 \$ à 6%. Hypothèque 454 et partie 455.

1886 B29-16212 : obligation de Jean-Baptiste Handfield à Israël Langevin, cultivateur Saint-Charles, pour un prêt de 333 et un tiers \$ à 6%. Hypothèque 454 et partie du 455.

1888 B30-16842 : jugement contre Jean-Baptiste Handfield en faveur de Louise Desmarais de Sainte-Théodosie, condamné à payer 100 \$ à 6% à Louise Desmarais pour billet fait en 1886.

1888 B30-16843 : jugement contre Jean-Baptiste Handfield (résidant à Sainte-Hyacinthe) en faveur de la veuve Joseph Palardy de Sainte-Théodosie, il doit payer 150 \$ à 6% en vertu d'un billet fait en 1886.

1889 B31-17303 : vente publique par le shérif Pierre Chauveau de Montréal des biens de Jean-Baptiste Handfield à Antoine-Magloire Archambault, notaire. Les lots 454 et 455 sont acquis pour 2100 \$ (le fermier H. Blais reste à bail). À distraire la partie 455 à Arthur Handfield.

1889 B32-18003 : vente par Antoine-Magloire Archambault à Arthur Handfield de Saint-Marc de la partie 455 (4 par 15) pour 833 et un tiers \$ à 6%. Charge : rente à Thomas Handfield, autrefois payée par Jean-Baptiste Handfield, sera entièrement payée par Arthur.

1913 B43-28156 : obligation d'Arthur Handfield à Étienne Blanchard de Saint-Marc, pour un prêt de 2500 \$ sur 18 mois à 8% et hypothèque de 100 \$ en cas de vente forcée. Arthur hypothèque le 464 (3 par 18) et le 455.

N.B Antoine-Magloire Archambault transporte le 833 et un tiers \$ dû par Arthur Handfield à Sophie Ducharme, épouse séparée de biens d'Olivier Loïselle (Saint-Hilaire) pour argent reçu d'elle.

Lot 456, 3^e concession

Nom du propriétaire : Damien Fontaine

Origine du lot :

A1-431 : contrat de mariage en 1832 devant le notaire Chicou-Duvert entre Hubert Blanchard et Sophie Savaria, fille majeure demeurant à Saint-Marc, fille de Benjamin Savaria de Varennes et de feu Marguerite Palardy.

1840 B2-653 : reconnaissance de dettes en 1840 par Hubert Blanchard envers Cléophas Leroux, bourgeois, pour la somme de 680 livres payables en 4 ans.

1120 : vente en 1856 par Hubert Blanchard à Marc Thétrault dit Ducharme devant le notaire Charles Brin d'un lopin de terre de 4 perches par 15 arpents en 5^e concession de Beloeil, près de Damien Girard, derrière Jacques Malo, devant un nommé Archambault et des deux côtés à Olivier Loiselle, tout en bois et sans bâtisses.

908 : acte d'échange entre Hubert Blanchard et Abraham Blanchard en 1850 devant le notaire Brin en vertu duquel Hubert Blanchard est redevable de 6500 livres anciens à Abraham Blanchard pour la quelle somme il hypothèque ; sa terre de la 3^e concession de 4 par 30 arpents, tenant devant le chemin du rang, derrière le chemin des 14, du côté nord-est la terre désignée en 2^e, du côté sud-ouest à Pierre Perron, avec maison et bâtisses ; deuxièmement : un autre lopin de ½ par 30 devant le chemin du rang, derrière le chemin des 14, du côté nord-est Jérôme Pépin, du côté sud-ouest la première terre désignée, avec maison et bâtisses ; troisièmement : une terre de 2½ par 6 au même endroit, entre le 3^e rang et les terres d'Augustin Langlois et de Michel Tétrault au sud-est et au nord celle de Jérôme Pépin, sans bâtisses.

B5-2363 : reconnaissance de dettes en 1853 par Hubert Blanchard à Narcisse Dansereau pour la somme de 2000 livres pour 3 ans pour laquelle il hypothèque sa terre de la troisième concession.

B5-2245 : reconnaissance de dette en 1853 par Hubert Blanchard à Alexis Giard, avocat de Saint-Ours, pour la somme de 600 livres pour laquelle il hypothèque sa terre des 60 de 5 par 30 arpents avec deux maison, deux granges et deux étables.

Ancien lot d'Hubert Blanchard passé à Damien Fontaine en 1865. Ce lot est conquêt de communauté tripartite des Fontaine-Adam-Blanchard. En 1885 Louis Dubuc donne le lot à ses fils.

Dimensions du lot : 4 par 31 arpents avec maison, grange et bâtisses.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1879 B24-12866 : obligation de Damien Fontaine à Jean Tessier, cultivateur Saint-Antoine, pour un prêt de 600 \$ à 7%. Hypothèque le 456.

1880 B24-13186 : obligation de Damien Fontaine à Pierre Adam, bourgeois de Saint-Marc, pour la balance d'un prêt fait en 1875 de 358 et un tiers \$ à 6% à demande.

1880 B25-13517 : obligation de Damien Fontaine à Cyrille Richer, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 500 \$ à 6% pour payer quittance de 166 \$ empruntés + 333 \$ pour le nouveau prêt.

1881 B25-13737 : cession par Napoléon Fontaine et Hildège Fontaine à Damien Fontaine, leur père. Après le décès de Julie Adam, la seconde épouse de Damien Fontaine, sont séparés entre eux les lots 36-37, 389-268 et le 456. Le 456 va à Damien.

1884 B27-15043 : obligation de Damien Fontaine à Pierre Adam, bourgeois de Saint-Marc.

1885 B28-15685 : Damien Fontaine est nommé curateur des biens de Pierre Adam jugé inapte (démence mentale) : Agapit Ducharme sera curateur de sa personne (il reste avec lui).

1885 B30-16772 : (en 1884) vente par Damien Fontaine à Louis Dubuc père du lot 456 et une partie du 268 (lot à bois) + animaux (moins poulain gardé pour lui). Fermier à bail est maintenu jusqu'en septembre. Prix : 5500 \$ dont 1500 \$ et 166 \$ sont dus par le vendeur à Louis Dubuc. Balance de 3833 \$ payables à 166 \$ par an à 6%.

1889 B31-17828 : contrat de mariage entre Louis Dubuc fils, fils de Louis Dubuc et de Marcelline Noël (fille majeure de Joseph Noël). Douaire de 50 \$ à épouse. Épouse reçoit 400 \$ par son père et 700 \$ sont promis en hoirie + ménage estimé à 100 \$.

1892 B38-23783 : contrat de mariage entre Alfred Dubuc et Anna Geoffrion. Il ne forme qu'un seul acte avec la vente à l'acte 21854 en 1899. Alfred est le fils majeur de Louis et Elmire Hysett de Saint-Marc. Anna Geoffrion, fille mineure de feu Azarie et Céline Benoît (remariée à Gelas Guertin) de Saint-Charles. Communauté de bien avec donation en usufruit au survivant. épouse douée de 50 \$ (le préciput de 25 \$). Époux reçoit de son père : 2 charrues (100 \$), 3 vaches (60 \$), poules (3\$), 6 moutons (18 \$), 1 cochon (4 \$) outils agricoles (69 \$), voitures et carrioles (46 \$), grains pour semence (17 \$), la moitié au sud-ouest du 456 (le reste est à son père). Prix : 10 000 livres anciens du à son père dont 500 \$ en novembre 93 à 6%. Charges : remplir charges du contrat de mariage de son frère Louis avec Marcelline Noël. Réserve : 2 appartements de maison érigés sur le 456 au donateur. Épouse apporte sa part à succession de son père Azarie Geoffrion (décédé en 80), soit une somme de 1250 livres sterling payables à la majorité d'Anna + ménage estimé à 41 \$ donné par sa mère.

1899 B36-21854 : donation de Louis Dubuc à son fils Louis. Donation : la moitié de la terre 456 (2 par 30) au prix de 2666 \$ déjà reçus, dont 1416 \$ payé à lui et 1250 \$ payé à Alfred Dubuc (La Présentation) qui donne quittance à Louis père.

B31- 17828 : Louis Dubuc fait cession à son fils Louis se mariant à Marcelline Noël de la moitié du 456 avec des animaux (jument : 60 \$, pouliche 30 \$, taure 4 \$) + voitures, wagons (les deux totalisent 62 \$), sirop et sucre d'érable (les deux totalisent 11 \$). Il aura jouissance de 2 appartements (maison) du 456 pour 10 ans, ou s'il va ailleurs, son père lui donnera 200 \$ (si la terre est vendue, le droit à la maison est annulé). Prix : 2750 \$ dont 833 \$ déjà payé par Louis à son père et 83 \$ donné par le père au fils. Balance de 1833 \$ payables à 6% à 83 \$ par an. Charges : rente constituée et taxes pour la moitié de la terre + entretien des bâtisses aux frais du donataire.

1899 B36-21941 : obligation de Louis Dubuc fils à René Ducharme, teneur de livre à Saint-Hyacinthe, pour un prêt de 1400 \$ à 5%. Hypothèque le 456.

Lot 457, 6^e concession

Nom du propriétaire : lot Archambault

Origine du lot : Frédéric Archambault rachète à Louis-Anatole Archambault. La succession de Louis-Anatole Archambault lui vend la terre en 1880.

3456 : En 1848 Louis-Anatole Archambault avait acheté une terre de 12 arpents avec plantation (ou verger) d'Abraham Blanchard, allant jusqu'au trait-carré de Verchères, devant la terre de Damien Fontaine, du côté nord-est à un nommé Lalande et du côté sud-ouest à Michel Dalpé dit Parizeau. C'est un lot en bois et sans bâtisses.

Dimensions du lot : 15 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1904 B40-25866 : vente du 457 et du 445 (3 par 30) avec outils agricoles et la moitié du moulin à battre par Fred Archambault à son fils Alférie. Prix : 2083 et un tiers \$ pour payer dettes du donateur. Somme des dettes = 1910,20 \$. Balance de 600 \$ reçoit quittance. Charges : rente en nature aux donateurs, loger et nourrir son père et sa mère (Malvina Handfield).

N. B : en 1905, Fred quitte pour les États-Unis avec toute sa famille, sauf les aînés.

Lot 458 et 462, 3^e concession des 60

Nom du propriétaire : Alfred Dubuc

Origine du lot : ancien lot de Charles-Amable Blanchard, puis d'Émile Blanchard en 1878

Donation en 1834 par Amable Blanchard et son épouse Charlotte Gauthier à leur fils Charles et son épouse Marguerite Desmarais. Le prix de la donation et le remboursement des dettes d'Amable Blanchard à Cléophas Leroux soit 2400 livres et à Jean-Baptiste de 2700 livres ; est donné la terre de 3^e concession de 3 par 30 tenant devant la terre de Charles Bousquet et François Dansereau, derrière Hubert Blanchard, du côté sud-ouest Cléophas Leroux et du côté nord-est Augustin Guyon-Dutilly, avec une maison, une grange, l'étable, une écurie, la laiterie, des hangars et d'autres bâtisses. Aussi donné un lopin de bois à Saint-Mathieu de Beloeil. Les animaux donnés sont : un cheval, un bœuf de 3 ans et deux bœufs de 4 ans, 5 vaches et 2 génisses plus deux douzaines de poules. Les outils donnés : une charrue ferrée, 2 charrettes, une herse à dent de fer et une autre à dent de bois, un harnais de trait et deux paires de trait, une chaîne à billot, un crible, 5 faux et 5 pioches, une tire ronde, une scie de long et un godendart, un tonneau et des traînes, des meubles et des ustensiles, dont un poêle et son tuyau, un lit de plume garni, un grand chaudron, des sceaux ferrés, une table et des chaises et des terrines. Les donateurs se réservent 2 vaches et deux moutons, une calèche, un banc-lit avec son plumard, une huche, 3 tables et une

horloge, un miroir, un buffet de salle et une armoire, une bergère, et un poêle de fer à 2 étages et la moitié de la maison donnée. Les donataires feront tous les travaux des champs avec les donateurs, mais le couple sera nourri, logé et payé avec la moitié des grains et du foin récolté une fois la rente payée.

N.B la terre est échue aux donateurs de la succession de ses père et mère (Marie-Anne Dufresne et Archange Blanchard)

Dimensions du lot : terrain de 18 arpents + lot de 93 arpents avec maison neuve (462)

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1901 B37-22713 : vente par Émile Blanchard à Alfred Dubuc, cultivateur Saint-Charles, des lots 458 et 462 avec animaux (1 cheval et 2 taures). Émile se réserve portes + châssis de maison démolie. Prix : 5000 \$ dont 2000 \$ en novembre 1901 pour payer hypothèque. Balance en 5 ans à 5% à 100 \$ par an.

1901 B37-22924 : obligation d'Alfred Dubuc à Ludger Larue pour un prêt de 2000 \$ à 4% sur 4 ans. Hypothèque le 458 et le 462.

1903 B38-23840 : vente d'Alfred Dubuc (qui décèdera en 1909) à son frère Alexandre Dubuc des lots 458 et 462 + animaux achetés d'Émile Blanchard pour 5500 \$ à 4% payable au vendeur et à ses héritiers encore mineurs.

1909 B41-26576 : testament d'Alexandre Dubuc (maladie) à son épouse Maria Chapdelaine et ses enfants. Legs à ses enfants du 462 et du 458 à condition de ne pas vendre avant leur majorité. Si un des enfants décédait, sa part ira aux autres (mère exclue du partage). Usufruit à épouse Maria Chapdelaine, à vie, ou jusqu'à son second mariage. Charges : payer hypothèque aux enfants (Jean-Baptiste, Joseph, Adrien et Léon) de son frère Alfred, lui aussi décédé.

Lot 462, 3^e concession, rang des 60

Nom du propriétaire : Émile Blanchard, puis Alfred Dubuc

Dimensions du lot : 3 par 31 ou 93 arpents avec maison neuve + bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1890 B32-18100 : obligation d'Émile Blanchard à Joseph Lussier, cultivateur Saint-Charles, pour un prêt de 1683 \$ à 6% sur 1 an. Hypothèque le 462.

1900 B37-22300 : obligation d'Émile Blanchard à Wilfrid Guyon, bourgeois Saint-Charles, pour un prêt de 800 \$ à 5% sur 1 an.

1901 B37-22773 : vente par Émile Blanchard à Alfred Dubuc, cultivateur Saint-Charles, des lots 462 et 458 au prix de 5000 \$ dont 2000 \$ sont dus en hypothèque, balance payable en 5 ans à 5%.

1901 B37-22924 : obligation d'Alfred Dubuc, cultivateur Saint-Marc, à Ludger Larue pour un prêt de 2000 \$ à 4% sur 4 ans.

1903 B38-23840 : vente par Alfred Dubuc à son frère Alexandre, cultivateur Saint-Marc, des lots 462 et 458 au prix de 5500 \$ à 4% payable au vendeur en novembre 1903 ou à ses enfants mineurs, à leur majorité.

1905 B41-22576 : testament d'Alexandre Dubuc : ses enfants sont légataire en propre, son épouse Maria Chapdelaine : usufruitière.

Lot 465, 3^e concession

Nom du propriétaire : Janvier Beaudry

Origine du lot : acheté d'Auguste Guyon.

Après leur mariage en 1835, Janvier Beaudry et Marie-Louise Chicoine, son épouse, achètent la terre d'Augustin Chicoine, le beau-père de Janvier, soit les lots 472 et 473 comptant 54 arpents. Puis, en 1846, ils acquièrent la terre d'Augustin Guyon, lot 465 de 84 arpents. Pour réaliser cet achat, en 1853, Janvier Beaudry emprunte à Thomas Handfield, cultivateur de Verchères, la somme de 2000 livres pour lequel il hypothèque sa terre de 3 par 26 tenant au sud-est du chemin du rang des 60, du côté nord-ouest à Joseph Brissette, du côté nord-est au capitaine Jeanotte dit Lachapelle et du côté sud-ouest à Charles-Amable Blanchard, avec maison et grange.

Dimensions du lot : 3 par 28 ou 84 arpents avec maison et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1878 B25-13665 : testament de Janvier Beaudry à Marie-Louise Chicoine, sa femme. Marie-Louise Chicoine = légataire universelle, en usufruit des biens. Se réserve la gouverne de la ferme jusqu'en 1886.

1879 B24-12929 : obligation de Janvier Beaudry à Pierre Adam, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 716,66 \$ (4300 francs) à 6%.

1882 B26-14130 : donation de Marie-Louise Chicoine, veuve Janvier Beaudry, à son fils Hermen Beaudry. Lots donnés : 131 de 2^{ème} concession (2 par 30), 465 (3^e concession), 386 + la moitié indivise du 180 (lot à bois, 1 par 30). Hermen, propriétaire à 26 ans seulement, et il travaillera pour sa mère. Charges : rentes viagère de 200 \$ + dettes à payer de la donatrice (300 \$). Donner à ses frères et sœurs : à Pulchérie, fille qui vit à la maison : 3500 francs et son piano, à Marie-Azélie, religieuse : 10 \$ par an à vie, à Octavie, épouse de Hermen Préfontaine : 2000 francs + ménage complet, à Charles-Agapit, religieux : 200 \$ par an, à Joséphine, épouse de Philadèphe

Fontaine : 2000 francs + ménage complet, à Hermen : don de 15000 francs à ses 26 ans, quand il deviendra propriétaire, à Napoléon : 100 francs + terre 407 au décès de Marie-Louise, à la servante de Marie-Louise Chicoine, Louise Pelland : un lit garni et 100 \$, au décès de Marie-Louise Chicoine. Rente en nature à la mère Marie-Louise Chicoine, qui vit dans la maison du 465, loger et nourrir sa sœur Pulchérie, sa mère + la servante.

1886 B29-16217 : obligation d'Hermen Beaudry à Léon Perron de Saint-Marc pour un prêt de 1500 \$ à 6%.

Vente des lots donnés par Hermen à son frère Napoléon Beaudry en 1887

1887 B40-25400 : (enregistrée en 1906) acte de vente d'Hermen Beaudry à son frère Napoléon. Vente du 465, du 131, de la moitié indivise du 180. Prix : 9666 ½ \$ à 6% pour payer hypothèque sur immeubles et dettes personnelles d'Hermen. Transport à Marie-Louise Chicoine-Beaudry de 1700 \$ à 5% dus par Hermen, à prendre sur balance de 4300 \$ qui lui était due. Transport par Marie-Louise Chicoine-Beaudry de 1400 \$ à François Tanguay pour balance due à elle comme rente viagère lors de la donation (donatrice). Quittance de la subrogation à François Tanguay (pour 2000 \$ pour le 32002) + son héritière Malvina Tanguay, veuve Hermen Beaudry. Transport par le révérend Charles-Agapit Beaudry de 2600 \$ dus à lui, à François Tanguay : 1400 + 2600 = 4000 \$ à François Tanguay.

1905 B39-24617 : obligation de Napoléon Beaudry à Joseph Coderre, bourgeois Saint-Antoine, pour un prêt de 1500 \$ à 5%. Hypothèque le 131 et le 465.

1906 B40-25176 : obligation de Napoléon Beaudry à Joseph Coderre, bourgeois de Saint-Antoine, pour un prêt de 500 \$ à 5%. Hypothèque le 131 et le 465.

Note de Jean-Paul Beaudry. : le lot 465 est vendu à Fernand, fils de Napoléon en 1918, Napoléon père va mourir au village en 1920. Auguste, autre fils de Napoléon est installé sur les lots 472 et 473 (Augustin Chicoine), qui seont saisies en 1929, et Auguste et sa famille sont de retour sur le 465 pour y vivre. André, autre fils de Napoléon, est installé sur le 131 et il va partir en Abitibi en 1923. Il décède en 1961 à l'âge de 92 ans.

Lot 466, 3^e et 4^e concession

Nom du propriétaire : Joseph Gatien père et fils

Dimensions du lot : 3 par 30 arpents avec maison, grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1889 B30-17184 : obligation de Joseph Gatien fils à Pierre Dubé (beau-frère de Marc-Édouard Ducharme), manufacturier de Montréal, pour un prêt de 2000 \$ à 6%. Hypothèque le 466.

1894 B34-19731 : vente par Joseph Gatien et Marguerite Janotte son épouse, à Joseph-Adélarde Gatien, leur fils. Marguerite Janotte renonce à tout douaire sur l'immeuble. La vente a eu lieu en 1876. Le lot 466 est vendu sans hypothèque, ni prix mentionné.

1894 B34-19733 : obligation de Joseph Gatien fils à Élise Richer, fille majeure de Saint-Denis, pour un prêt de 3000 \$ à 5%. Hypothèque le 466 et le 130 (66 arpents).

1895 B38-23621 : donation de Joseph Gatien père et Parmélie Archambault, son épouse, à Joseph Gatien fils. La donation comprend : le lot 466 (3 par 30) avec animaux (3 chevaux, 3 vaches, 3 taures, 4 brebis, volaille), instruments (un tiers du moulin à battre, presse, moissonneuse, moulin à faucher, charrue, herse, voitures, outils et grains de semence et foin pour hiverner les bêtes). Réserve : jouissance de leur maison à vie + jardin + garder 2 vaches et 1 cheval + obligations envers Joseph Gatien et son épouse Parmélie Archambault + rente viagère de 83 \$ par an aux donateurs. Prix : 3333 et un tiers \$ à 6% aux donateurs.

Lot 467, 3^e et 4^e concession, appelé Les prairies

Nom du propriétaire : lot Jeannotte

Dimensions du lot : 47 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1881 B26-14002 : testament de Joseph Jeannotte à son fils Pantaléon Jeannotte, en présence de Pierre Adam et Isidore Blanchard. Lègués à son fils : Île aux Cerfs (seigneurie Saint-François le neuf), le 467 à Pantaléon et ses enfants légitimes. Pantaléon hypothèque le lot 467 pour 1166 \$ comme garantie à sa succession.

1883 B26-14428 : obligation d'Anaclet Jeannotte, autre fils de Joseph Jeannotte, à Étienne Blanchard de Saint-Marc pour un prêt de 303 \$ à 6%. Hypothèque le 467 et le 468.

1899 B36-21986 : obligation de Pantaléon Jeannotte à Médéric Dragon, bourgeois de Saint-Denis, pour un prêt de 3000 \$ à 5% sur 5 ans. Hypothèque le 42 et 137 (les deux valent 150 arpents) et le 467 (47 arpents). Quittance de 1800 \$. Balance de 1200 \$ à 6% transporté à Victor Chagnon et Marie Ledoux en 1916.

1907 B40-25524 : obligation de Pantaléon Jeannotte à Charles Blanchard, bourgeois de Saint-Marc, pour un prêt de 1100 \$ à 5%. Hypothèque le 42 et le 467.

1911 B42-27555 : obligation de Pantaléon Jeannotte à Omer Blanchard pour un prêt de 1100 \$ à 5%. Hypothèque le 42 et le 467.

Le 467 serait vendu à Étienne Blanchard.

Lot 468, 3^e concession, rang des 60 et partie des 14

Nom du propriétaire : Anaclet Jeannotte

Dimensions du lot : 135 ou 147 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1881 B25-13794 : échange entre Joseph Jeannotte, cultivateur Saint-Marc, avec Anaclet Jeannotte son fils. Joseph cède le 468 et le 399 (lot à bois de 60 arpents). Anaclet cède le 130 du rang des 30, avec maison. Prix : 19000 livres sterling (3166 \$) en soulte, immeubles échoit à Anaclet Jeanotte.

1882 B26-14075 : obligation d'Anaclet Janotte à Marie A. Masson, épouse d'Odilon Hébert (marchand à Saint-Charles). Anaclet hypothèque le 468 pour un prêt de 700 \$ à 6% à rembourser à 100 \$ par an.

1883 B26-14428 : obligation d'Anaclet Janotte à Étienne Blanchard, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 303 \$ à 6%. Hypothèque 467 et 468 en garantie.

1883 B26-14430 : obligation d'Anaclet Janotte à Odilon Hébert, marchand Saint-Charles, pour un prêt de 518 \$ à 6% à rembourser à 100 \$ minimum.

1883 B27-14795 : obligation d'Azilda Préfontaine, veuve Anaclet Janotte, à Étienne Blanchard (qui accepte transport des autres dettes d'Anaclet Janotte) pour un prêt de 1867 \$ à 6%, destinés à régler les dettes de feu son mari. Azilda hypothèque l'usufruit qu'elle a sur le 468 et une police d'assurances en faveur d'Étienne Blanchard.

1883 B27-14800 : testament d'Anaclet Janotte à Azilda Préfontaine, son épouse, en présence de Joseph Gatien et Alexis Chicoine. Épouse = légataire universelle en usufruit. Ses 10 enfants = légataires universels en propre.

1885 B28-15805 : vente du 468 avec animaux (jument) à Étienne Blanchard au prix de 7100 \$ couvrant hypothèque à payer par Azilda, veuve Janotte. La veuve se réserve d'occuper la maison du 468 pour un an.

1909 B41-26224 : vente du lot 468 par Étienne Blanchard à Ovide Loiselle, son gendre. La vente comprend aussi le 425 et le 426 (lots à bois). Une hypothèque de 1300 \$ sur le 468 à 4% pour garantir paiement du prix de vente totale (30 000 \$)

Lot 469, 3^e concession

Nom du propriétaire : lot d'Isidore Blanchard, puis à son fils Étienne en 1878

Dimensions du lot : 3 par 30 arpents avec maison de pierre

Origine du lot : ancien lot d'Isidore Blanchard puis à son fils Étienne en 1878

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1878 B23-12399 : vente publique par le huissier avec garantie hypothécaire par Étienne Blanchard à Félix Marchessault et al, cultivateur Saint-Antoine, tuteur de ses enfants mineurs avec Virginie Archambault, décédée, et procureur pour sa fille mariée Albina (Palardy). La vente du 195 et du 193 (lots à Saint-Antoine) pour 3833 \$. Étienne Blanchard hypothèque le 469 en garantie du prix de vente de 3833 \$ à lui vendu. Sont dus : 2473 \$ au notaire Lafontaine de Saint-Hugues, qui collecte pour 140 \$ d'intérêts échus non payés. 1833 \$ dus à L. Larue de Saint-Antoine, 166 \$ dus à Fred Desmarais, marchand à Saint-Liboire, 530 \$ dus à Joseph Langevin + rente viagère à payer à veuve Marchessault.

1909 B41-26224 : vente d'Étienne Blanchard à Ovide Loiselle, son gendre. Les lots vendus sont : le 126, le 127 la moitié du 124 et la moitié du 125 (les quatre font 180 arpents) ; le lot 467 et le 468 (les deux font 147 arpents) ; le 469 (90 arpents) ; + lots à bois : 425-426 (30 arpents) et le 388 et le 392. Prix : 30 000 \$ payables à 5000 \$ en novembre 1909. Balance à 4% et 5% à 500 \$ par année. Ovide Loiselle hypothèque les lots vendus pour 17 000 \$ en garantie de paiement.

Lot 470, 4^e concession

Nom du propriétaire : Joseph Handfield

Origine du lot :

A1-1086 et 1087 : acte de donation en 1843 par Abraham Blanchard et Sophie Tétrault, son épouse, à Marguerite Blanchard, leur fille, épouse de Joseph-Didier Handfield, d'une terre de la 4^e concession de 3 par 15 tenant devant le chemin de la concession, derrière le trait-carré de Verchères, d'un côté Joseph Brissette et de l'autre côté Cléophas Leroux.

En 1846 est ajouté à cette donation, une seconde terre de la 4^e concession de 3 par 14 devant le chemin du rang, derrière le trait-carré de Verchères, du côté nord-est à Janvier Beaudry et du côté sud-ouest à Joseph Janotte, avec une grange dessus. La donation est enregistrée en 1856.

Dimensions du lot : 7¼ par 14 arpents

En 1863, Joseph Handfield a un lot de 7¼ par 14 (98 arpents) évalué à 2400 \$. Son fils Tancrede a ce lot en 1886.

Lot 472

Nom du propriétaire : Janvier Beaudry (Il l'a obtenu de son beau-père Augustin Chicoine)

Dimensions du lot : avec le 473 : 54 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

Enregistrée vers 1898 A2-1355 : acte de donation de Janvier Beaudry à Napoléon Beaudry, son fils. (déclaration de Napoléon après la mort de son père). La donation a eu lieu en 1872. Les lots donnés sont : terre de 3^e concession (481) (près des 14) (2 par 32) avec bâtisses, près de François-Xavier Robert ; le lot 473 (3^e concession) (deux tiers et 1½ par 16) sans bâtisses, près de Philadèphe Fontaine ; lot 472 (terre de 4^e concession) (1½ par 15) sans bâtisses, près de Philadèphe Fontaine et Joseph Langevin. Pas d'hypothèque, pour le titre seulement.

1900 B37-22234 : obligation de Napoléon Beaudry à Moïse Rémy, bourgeois de Saint-Charles, pour un prêt de 500 \$ à 5%.

N.B : le lot sera saisi par les Guertin pour acquitter les hypothèques en 1918.

Lot 473, concession des 60

Nom du propriétaire : Augustin Chicoine, puis Janvier Beaudry

Dimensions du lot : 3 par 10 et ½ par 24 ou 54 arpents avec grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

L'école des 60 est construite en 1878 sur ¼ d'arpent cédé par Janvier Beaudry à la Fabrique de Saint-Marc.

1876 B21-11420 : obligation de Janvier Beaudry à Isidore Blanchard de Saint-Marc, pour un prêt de 550 \$ (3300 francs) à 6%.

1878 B25-13665 : legs de Janvier Beaudry à Marie-Louise Chicoine, son épouse. Marie-Louise Chicoine = légataire universelle en usufruit à vie.

1882 B26-14131 : acte de vente de Marie-Louise Chicoine, veuve Janvier Beaudry, à Napoléon Beaudry, son fils. Pour un prix de 2700 \$ dont 500 \$ iront à chacun des 5 enfants (Octavie, Joséphine (épouse de Philadèphe Fontaine), Pulchérie (épouse de Clovis), Charles (religieux), Marie-Azélie (religieuse) à la mort de la vendeuse et 200 \$ à fille religieuse.

1894 : construction de l'étable modèle par Napoléon Beaudry

1895 B35-20187 : obligation de Napoléon Beaudry à Nazaire Guertin de Sainte-Théodosie, pour un prêt de 1000 \$ à 5%. (radiation par vente du shérif).

1901 B35-22915 : acte de vente de Napoléon Beaudry à son fils Auguste, annulant la vente précédente de 1900. Prix : 3000 \$, dont 1000 \$ en donation, dû : 2000 \$ à 5% à Nazaire Guertin, y compris le 20187 + billet.

1904 B38-24217 : obligation d'Auguste Beaudry à Marie Gosselin, veuve François-Xavier Loïselle de Saint-Antoine pour un prêt de 500 \$ à 5%. Radiation d'hypothèque par vente du lot par le shérif en 1918.

Lot 474, 3^e concession des 60

Nom du propriétaire : Philadelphie Fontaine, dès 1863

Origine du lot : le lot a d'abord appartenu à Joseph Fontaine père, mort en 1846, et son épouse Lucie Bourque, morte en 1860. Philadelphie, leur fils en hérite en 1863 alors qu'il est âgé de 20 ans. En 1864, il épouse Aurélie Sénécal et au décès de celle-ci, il se remarie en 1868 à Joséphine Beaudry, fille de Janvier Beaudry.

Dimensions du lot : 3 par 6 et 4½ par 6 et 1½ par 18 ou 80 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1889 B31-17712 : obligation de Philadelphie Fontaine à Zoé Messier, veuve Hector Larue de Saint-Marc, pour un prêt de 550 \$ à 6%.

1895 B35-20248 : obligation de Joseph Fontaine, fils de Philadelphie, à Étienne Blanchard de Saint-Marc, pour un prêt de 3000 \$ à 6%.

1897 B35-20980 : acte de donation de Philadelphie Fontaine à Joseph Fontaine, son fils. Les lots 474-475-476 pour 3333 \$ déjà reçus par Philadelphie et 333 \$ reçus à ce jour. D'où quittance. Réserve hypothèque pour prêt de 3000 \$ à Étienne Blanchard sur les lots donnés.

Lot 475, 3^e concession

Nom du propriétaire : lot Fontaine

Origine du lot : le lot aurait appartenu à Joseph Brin. Anciennement, c'était le lot de Dosithée Charron jusqu'à son départ pour Montréal en 1882

Dimensions du lot : ½ par 18 ou 9 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1887 B30-16712 : acte de vente de Dosithée Charron, peintre à Saint-Henri des Tanneries, et son épouse Félicité Brin, à Philadelphie Fontaine de Saint-Marc. Pas d'hypothèque, payé comptant 600 \$. Félicité Brin renonce à son douaire sur la terre vendue.

1895 B35-20246 : obligation de Joseph Fontaine fils à Étienne Blanchard pour un prêt de 3000 \$ à 6%. Hypothèque 474-475-476.

1897 B35-20980 : enregistrement, donation de Philadelphie Fontaine à son fils Joseph. Lots 474-475-476 donnés : payé comptant 333 et un tiers \$ aux donateurs déjà reçus par don de 3333 \$. Réserve : une hypothèque de 3000 \$ en faveur d'Étienne Blanchard pour le 20246.

Lot 476, 3^e concession, concession des 60

Nom du propriétaire : Philadelphie Fontaine

Origine du lot : ancien lot de François-Xavier Loiseau, parti à Saint-Antoine en 1880

Dimensions du lot : ½ par 18 ou 9 arpents avec grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1882 B26-14405 : Geneviève Archambault, épouse de François-Xavier Loiseau (cultivateur Saint-Antoine) : déclaration de décès. Cession par héritiers de la défunte, ses frères et sœurs (Toussaint (Saint-Marc), Pierre (Saint-Charles), Marie-louise, veuve de Louis Noël de Saint-Marc, Julienne, épouse de François Noël, et Philomène, épouse de Narcisse Noël fils). À l'époux François-Xavier Loiseau de leur part à succession : soit les ½ indivis du 476 (Saint-Marc), du 14 (Saint-Antoine) et d'un lot à bois (Saint-Denis).

1882 B29-16139 : acte de vente de François-Xavier Loiseau à Philadelphie Fontaine de Saint-Marc du lot 476 pour 600 \$ à 6%, payable au décès du vendeur qui se réserve pour 4 ans l'usufruit du lot vendu. À charge pour acquéreur de faire travaux pour eau et chemins.

1886 B29-16141 : testament de Joséphine Beaudry, épouse de Philadelphie Fontaine, en présence de Clovis Sénécal, marchand + Maurice Beaudry, prêtre-vicaire à Saint-Marc. Époux, Philadelphie Fontaine = légataire universel en propre, à charge de remettre à chaque enfant 333 \$, à leur majorité.

1895 B35-20248 : obligation de Joseph Fontaine (fils de Philadelphie) à Étienne Blanchard de Saint-Marc pour un prêt de 3000 \$ à 6%. Hypothèque 3 terres : 474-475-476.

1897 B35-20980 : donation de Philadelphie à Joseph Fontaine son fils. Les lots 474-475-476 sont donnés avec animaux (2 chevaux, 1 vache, 2 taures) et des instruments de culture. Pas d'hypothèque, payé comptant 333 et un tiers \$ par Joseph à son père, déjà reçus par donateur 3333 \$. Réserve : une hypothèque prise en faveur d'Étienne Blanchard.

N. B Joseph Fontaine est le père de Charles-Émile, grand-père de Claude Fontaine.

Lot 477, 4^e concession

Nom du propriétaire : Pierre Gatién

Dimensions du lot : lot à bois du petit lac, ¾ par 14 arpents avec une grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1881 B26-14081 : donation de Joseph Gatién père et son épouse Marguerite Janotte à Pierre Gatién, leur fils. (Joseph Gatién meurt en 1881). Sont donnés à Pierre les lots 113 de 2^e concession de 78 arpents, le 477 de 4^e concession de 14 arpents (en bois), le 373 (seigneurie de Beloeil) et le

370 (lots à bois), avec animaux et meubles. Réserve : Joseph Gatien garde usufruit du 477 à vie. Charge : donner 500 \$ à Élodie Gatien, sa sœur (payer intérêts à 3% à Joseph Gatien) au décès du père.

1891 B33-18748 : obligation de Pierre Gatien, cultivateur Saint-Antoine, à Herman Archambault de Saint-Antoine pour un prêt de 400 \$ à 6%. Hypothèque 477.

1892 B33-19051 : contrat de mariage entre Pierre Gatien et Albina Guyon, fille mineure de Bruno Guyon de Saint-Charles et Céline Guyon. Hypothèque 477 pour douaire de l'épouse de 500 \$ (préciput 25 \$).

1899 B36-21796 : vente de Pierre Gatien, vétérinaire à Saint-Hyacinthe, à Louis Dubuc père (résidant à Saint-Marc). Le lot 477 est vendu pour 600 \$, payé comptant.

1899 B36-21797 : échange entre Louis Dubuc père et Adélarde Gaudette, cultivateur Sainte-Théodosie, en présence de Wilfrid Chicoine, marchand, et Aimé Geoffrion, notaire. Louis Dubuc cède le 477. Adélarde Gaudette cède le 492, acquis de François-Xavier Petit en 1892. L'immeuble 477 appartient à Gaudette qui l'hypothèque en garantie du paiement de rente viagère à François-Xavier Petit.

1906 B40-25142 : obligation d'Adélarde Gaudette de Sainte-Théodosie à Emma Leroux, veuve Nazaire Guertin, résidente à Verchères, pour un prêt de 1000 \$ à 4%. Hypothèque le 735 (Sainte-Théodosie) et le 477 (Saint-Marc).

Lot 478, 3^e et 4^e concession

Nom du propriétaire : Gaspard Leroux, puis Marc Robert

Dimensions du lot : 3 par 14 arpents avec une grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1875 B21-11498 : obligation de Gaspard Leroux, médecin et écuyer, à Pierre Adam, cultivateur Saint-Marc, pour un prêt de 100 \$ à 6% à demande. Hypothèque le ¼ indivis du 478.

1883 B27-15011 : vente par Gaspard Leroux à Marc Robert du lot 478 (2¼ par 14) au prix de 2166 et deux tiers \$ à versement, 1000 francs par an.

1899 B36-21948 : obligation de Marc Robert à Augustine Gaudette, fille majeure de Saint-Antoine, pour un prêt de 800 \$ à 5%. Hypothèque le 478.

1905 B42-27531 : testament de Rosalie Gatien, épouse de Marc Robert, en présence de Joseph Noël et Joseph-Raymond Noël. Marc Robert = légataire universel. Clauses : somme de 100 \$ réservée pour messe.

Lot 479-480, 3^e concession, rang des 14

Nom du propriétaire : lot Blanchard

Dimensions du lot : le 479 a 14 arpents et le 480 a 9 arpents, (½ par 18), sans bâtisses

Origine du lot : ancien lot de Xavier Beaupré (de 1863 jusqu'en 1883), probablement divisé avec Joseph Brin

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1880 B24-13142 : acte de vente de Frédéric (mineur de 18 ans) et Joseph Beaupré, cultivateur de Saint-Antoine, à Joseph Blanchard. (Joseph Beaupré cautionne pour Frédéric). Le lot vendu est le 480 de ½ par 18 au prix de 500 \$ + intérêts, payable à 166 \$ par an.

1894 B34-19535 : acte de donation de Joseph Blanchard et Antoinette Langevin, son épouse, à Agapit (alias Hector) Blanchard, leur fils, et Odile Saint-Jacques son épouse. Les lots donnés sont : 100-101-102 (9 par 30 arpents) au rang des 30, lots 479-480 au petit lac, rang des 14, 2 lots à Sainte-Théodosie : le 750 et le 764. Ajoutés à cela des animaux et des outils de culture. Charges : rente en nature + rente viagère de 350 \$ par an. Réserve : ½ de maison + 1 arpent de jardinage + la moitié des abeilles, meubles + cheval et carrioles + 2 vaches. Charges : remettre à ses sœurs Rosalba et Clara 666 et un tiers \$ chacune, et à ses autres soeurs Georgina et Blanche 333 et un tiers \$ chacune.

1906 B40-25230 : acte de vente publique à l'église de Saint-Marc et de Sainte-Théodosie de Gelas Malo (représentant d'Odile Saint-Jacques) à Odile Saint-Jacques, veuve Agapit Blanchard. (Gelas Malo est tuteur des 7 enfants mineurs d'Agapit Blanchard dont Albert, Joseph, Armand, Napoléon et Edmond). Prix : 4925 \$ dont 2462 \$ pour Odile et 2462 \$ pour les héritiers à leur majorité. Dû : reste rente viagère à payer à Joseph Blanchard père, à payer 307,81 \$ à chaque héritier Blanchard. Les lots vendus sont : 100-101-102 (9 par 30, concession des 60), avec bâtisses, 479-480 (18 arpents, concession des 14) et le 750 (lot à bois à Sainte-Théodosie), ainsi que une partie du 754, une partie du 764 et le 751. Les terrains vendus sont : ½ indivise à Odile Saint-Jacques Blanchard pour la communauté de bien, ½ indivise aux héritiers de son mari Agapit décédé en 1905. Terrains acquis par Agapit Blanchard de son père Joseph en 1894, à part des charges (rentes viagère à Joseph Blanchard et Antoinette Langevin). Le prix des terrains est de 3000 \$ pour le 100-101-102, 1600 \$ pour le 479-480, 125 \$ pour le 750 et 200 \$ pour le 754 et le 764.

1912 B43-28095 : testament d'Odile Saint-Jacques à ses fils Napoléon, Joseph et Albert Blanchard. le roulant et les terres iront à ses fils, puis les meubles + l'argent iront à ses filles.

Lot 481, concession des 60

Nom du propriétaire : lot Beaudry

Origine du lot : ancien lot de Joseph Benoni Jeanotte et de Trefflé Jeanotte

Dimensions du lot : 2 par 12 + 3 par 18 ou 85 arpents (78) avec maison de pierre, grange et bâtisses.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

B5-2654 : obligation de Joseph Benoni Jeanotte dit Lachapelle à Félix Beauchamp de Varennes pour un prêt de 1000 livres sterling (166 \$) anciens à intérêt légal, à demande. (N.B le lot aurait été vendu par Trefflé Jeanotte à Janvier Beaudry en 1865).

1895 B35-20147 : obligation de Napoléon Beaudry à demoiselle Sophie Ducharme de Saint-Marc pour un prêt de 1500 \$ à 5%.

A2-1355 (donation en 1870, enregistrement en 1898) : vente de Janvier Beaudry à Napoléon Beaudry son fils. Pas d'hypothèque, pour titre seulement.

1900 B37-22285 : donation (en 1898) de Napoléon Beaudry à André, son fils. Payé comptant 3000 \$ (somme reçue du donateur sur billet).

1900 B37-22286 : obligation d'André Beaudry à Nazaire Guertin de Sainte-Théodosie pour un prêt de 3000 \$ à 6%.

1905 B39-24614 : obligation d'André Beaudry à dame veuve Agapit Blanchard (Odile Saint-Jacques) pour un prêt de 1000 \$ à 4½%.

1908 B40-25728 : vente à remise d'André Beaudry à Roméo Guertin (fils de Nazaire), cultivateur Sainte-Théodosie. Payé comptant. Réserve pour le vendeur de remise pour 10 ans de novembre 1908 au remboursement à l'acquéreur. Prix de vente : 4500 \$ déjà reçus par vendeur en quittance. Le vendeur reste locataire à 124 \$ par an à 4%. Exercice de remise exercée = vente est finale en 1918. André Beaudry s'en va en Abitibi en 1923.

Lot 482, concession des 60

Nom du propriétaire : Louis Dubuc

Origine du lot : ancien lot de John Hysette, cordonnier, et de Xavier Robert avec fermiers-locataires. Vente à Louis Dubuc en 1874

Dimensions du lot : 2 par 12 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1887 B30-16772 : hypothèque en garantie pour vente du 456 (120 arpents) et du lot à bois 268 par Damien Fontaine à Louis Dubuc avec tous les animaux et le droit de fermage. Prix de vente : 5000 \$. Louis Dubuc hypothèque alors le 118, le 123 et le 482 pour 2000 \$ en garantie de paiement avec main levée après paiement (1500 \$ payé par vendeur à acquéreur, équivalant aux dûs par Damien à Louis Dubuc. Balance de 3000 \$ à payé à 166 \$ par an à 6%).

1899 B38-23897 : contrat de mariage entre Alex Dubuc (fils majeur de Louis Dubuc et d'Elmire Hysette, propriétaire de tous les biens) et Maria- Sophie Chapdelaine (fille mineure de feu Joseph et Lucie Michon, La présentation). Maria renonce à tout douaire. Louis Dubuc donne à son fils, en avance d'hoirie : le 123 (concession des 30, 6½ arpents, sans bâtisse), le 118 (15 arpents) et le 482 (2 par 14) + maison et grange. L'ensemble constitue 70 arpents estimé à 1000 \$. Ajouté à cela des animaux = 3 vache (54 \$), 1 taure (8 \$), 3 brebis (10 \$), une jument (60 \$), une pouliche (20 \$), 1 cochon (6 \$) et 12 poules (3 \$). Ajouté à cela : un poêle (10 \$), foin pour nourrir les animaux en hiver, outils agricoles (estimé à 109 \$), grain semence, nourriture pour hiver au couple, bois de chauffage. Le tout est estimé à 313 \$ Charges : payer taxes et donner 833 \$ à son père en 5 ans à 5%. Époux fait quittance à son père de 1000 \$ (lots de terre donnée en avance d'hoirie).

1907 B42-27728 : acte de vente d'Alexandre Dubuc (fils de Louis) à Albert Leclerc. Vente du 482 pour 2633 et un tiers \$ à 4½ %.

1912 B43-27997 : acte de vente d'Albert Leclerc à Joseph-André Beaudry pour un prix de 4000 \$ dont 2867 \$ reçus par le vendeur et 1133 \$ payables à Maria Chapdelaine, veuve Alexandre Dubuc. Les lots 118, 123 et 482 (2 par 12) ont été vendus à Beaudry.

1913 B43-28312 : obligation de Joseph-André Beaudry à demoiselle Julie Préfontaine (résidente aux États-Unis) pour un prêt de 1400 \$ à 6% et hypothèque de 100 \$ en cas de vente forcée (= intérêt de 3% à créancière). Beaudry hypothèque le 118, 123 et le 482.

Lot 483, 3^e concession, contigu avec le 487

Nom du propriétaire : Joseph Beaupré

Origine du lot : ancien lot de Napoléon Lachapelle, séparé par Cléophas Leroux avec Xavier Beaupré en 1866.

Dimensions du lot : 42 arpents avec bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1882 B26-14445 : obligation de Joseph Beaupré, cultivateur Saint-Antoine, à Henriette Richer, fille majeure, + Maurice Richer son frère, bourgeois de Saint-Denis, pour un prêt de 1200 \$ à 6%. Hypothèque 483 et 487 en garantie.

1887 B30-16498 : obligation de Joseph Beaupré à Antoine-Benjamin Archambault, notaire de Saint-Antoine, pour un prêt de 1000 \$ à 6%. Hypothèque 483 et 487 en garantie.

1888 B30-16774 : acte de vente de Joseph Beaupré à Joseph Langevin, cultivateur Saint-Marc. Vente du 483, 487 et 376 (lot à bois) + animaux (cheval, vache, brebis). Prix : 5666 et deux tiers \$ dont 2000 \$ payés en 88 et 666 \$ en 4 versements. Dû : 14 664 \$ + intérêts transportés à Ermélinde Laflamme, épouse de Joseph Cartier.

1888 B31-17533 : acte de vente de Joseph Langevin à Joseph Gatien de Saint-Marc. Vente du 483, 487 et 376 + outils, grains et 1 jument. Prix : 5833 et un tiers \$, dont même somme que 16774, due à Ermélinde Laflamme (= 1466 \$), 2166 \$ du à Joseph Beaupré, cultivateur à Saint-Hyacinthe, 1000 \$ du à Antoine-Benjamin Archambault pour prêt. La balance de 1000 \$ ira à Joseph Langevin.

1904 B39-24401 : testament de Parmélie Archambault, épouse de Joseph Gatien, en présence de Camille Bordua, cultivateur Saint-Marc, et Antoine-Magloire Archambault, notaire. Son époux : Joseph Gatien, légataire universel en usufruit avec pouvoir de disposer des biens en faveur de ses enfants et petits-enfants à son gré.

1908 B42-27142 : acte de vente de Joseph Gatien, bourgeois de Saint-Charles, à son fils Antoine Gatien. Vente du 483 pour 11000 francs ou 1833 et un tiers \$ dont 166 \$ est donné en d'hoirie. Balance de 1666 \$ payables au décès de Joseph Gatien à ses héritiers. Charges : rente de 92 \$ par an équivalant à 5% du prix au donateur. Donation du lot 487 avec maison.

Lot 484

Nom du propriétaire : Michel Guertin

Dimensions du lot : 3 ¼ par 14 ou 45 arpents

Une partie du lot qui équivalait à un boisé en 1863 (1½ par 36 arpents) est vendu en 1866 à Joseph Brin au prix de 100 \$

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

Valeur : 1000 \$ en 1865. Michel Guertin à ce lot de 1863 à 72, moment où il le donne à son fils Nazaire qui l'a encore en 1888.

Lot 485-486

Nom du propriétaire : François Charron dit Cabana, puis Élie Chagnon

Dimensions du lot : 485 (¾ par 14 arpents), 486 (2 par 15 arpents)

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

En 1863, François-Xavier Tétrault a deux lots, un de 4 par 8 arpents qui vaut 1000 \$ et un de ½ par 15 qui vaut 40 \$. Le lot de 4 par 8 est vendu à Napoléon Langevin qui achète aussi le 1 par 2 de 50 \$ de Jean-Baptiste Larose. Le lot de 4 par 8 est de nouveau vendu à Jean-Baptiste Larose et Élie Chagnon en 1877.

En 1863, François Charron a le lot 485 (¾ par 14) qui vaut 300 \$. Sa veuve en hérite en 1871. Le lot est vendu à Pitre Chagnon en 1874. Le lot est revendu à Élie Chagnon en 1880.

François Dansereau a le lot 486 de 2 par 15 (valeur = 800 \$) de 1863 jusqu'en 1878, même s'il est à Verchères pendant ces années. Il le vend finalement à Élie Chagnon en 1878 ou 1879. Élie Chagnon a 46 arpents en tout avec le 485 et le 486.

Lot 487, 3^e concession, rang des 14

Nom du propriétaire : Napoléon Lachapelle, puis Joseph Beaupré

Dimensions du lot : 3 par 12 et 3 par 20 ou 93 arpents avec maison et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1879 B24-12867 : obligation de Joseph Beaupré, cultivateur Saint-Antoine, à Edesse Perreault, veuve Joseph K. Laflamme, et al (Ermeline K Laflamme, sa fille et épouse de Joseph Cartier), de Saint-Antoine, pour un prêt de 1000 \$ à 7%. Hypothèque le 487 en garantie.

1882 B26-14445 : obligation de Joseph Beaupré à Henriette Richer de Saint-Denis pour un prêt de 1200 \$ à 6%. Hypothèque le 487 et le 483.

1887 B30-16498 : obligation de Joseph Beaupré à Antoine-Benjamin Archambault, notaire de Saint-Antoine, pour un prêt de 1000 \$ à 6%. Hypothèque le 487 et le 483.

1888 B30-16774 : acte de vente de Joseph Beaupré à Joseph Langevin de Saint-Marc pour le prix de 5666 et deux tiers \$ dont 1000 \$ dû à A-B Archambault et 1466 \$ est transporté à Ermeline Laflamme. Vente des lots 483, 487 et du lot à bois 376 à Saint-Marc.

1888 B31-17533 : acte de vente des mêmes lots (483, 487 et 376) par Joseph Langevin à Joseph Gatien pour le prix de 5833 \$: 2000 \$ payables en 1889, 666 \$ par an en 4 versements ; dus : 1000 \$ à Archambault, 1466 \$ transportés à Ermeline Laflamme de Langevin à Joseph Gatien.

1894 B34-19632 : contrat de mariage entre Antoine Gatien, fils de Joseph Gatien et Parmélie Archambault, avec Marie-Louise Lavallée, fille de Charles de Sainte-Théodosie et de feu Julie Dansereau. Antoine douaire Louise de 50 \$ (sans hypothèque en garantie. Donation : Joseph Gatien donne à son fils la terre des 14 de 95 arpents, le 487 avec maison et bâtisses + animaux (2 chevaux, 2 vaches, 2 taures, 4 moutons) + outils et voitures pour une valeur de 490 \$. Charges : 2000 \$ aux donateurs à 166 \$ par an à 6%.

Lot 492, lot à bois

Nom du propriétaire : Adélar Gaudette

Origine du lot : ancien lot de Jean-Baptiste Larose

Dimensions du lot : 12 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1882 B26-14180 : donation de François-Xavier Petit (cultivateur Sainte-Théodosie) et Appoline Petit, son épouse, à Adélarde Gaudette et Edwidge Favreau (communauté de bien). Adélarde est aussi un cultivateur de Sainte-Théodosie. Sont donnés : deux terres à Sainte-Théodosie : le 735 et une partie du 692, deux terres à Saint-Marc : le 437 et le 492, tous les biens : meubles, animaux, outils, excepté leurs hardes. Réserve : ½ maison et deux carrés du jardin + jouissance d'un cheval et d'une vache à lait. Obligation de loger les donateurs et payer rente viagère à Appoline Petit, payer dettes du donateur (total : 666 \$). Prix : ½ de toutes les récoltes au donateur et produit des animaux en viande, Gaudette garde prix du lait et du beurre.

1899 B36-21797 : échange entre Louis Dubuc père et Adélarde Gaudette, cultivateur Sainte-Théodosie. Louis Dubuc cède le 477 acquis de Pierre Gatien en septembre 1899. Gaudette lui cède le 492 acquis de François-Xavier en 1882. François-Xavier Petit donne main levée sur hypothèque en sa faveur (donation) pour le 492. Adélarde Gaudette hypothèque le 477 en faveur de François-Xavier Petit, en échange.

1904 B38-23898 : contrat de mariage entre William Dubuc et Alberta Janotte avec donation de Louis Dubuc et uxor à son fils William Dubuc : lot 492. Charge : rente viagère de 200 \$ par an aux donateurs à payer.

Les lots 491-490 (les deux font 48 arpents) de Jean-Baptiste Larose est allé à son fils Hegesippe en 1880 et à Élie Chagnon en 1890.

Lot 493-494, contigus, 3^e concession, des 14

Nom du propriétaire : Joseph Bissonnet

Dimensions du lot : 493 : 1 arpent ou un huitième par 30, lot en bois. 494 : 3 par 33 arpents avec maison, grange et bâtisses

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1873 B18-9939 : donation de Joseph Bissonnet et Louise Chagnon, son épouse, à Philiat Bissonnet, leur fils, et Josette Handfield (épouse de Philiat). Témoin : Azarie Buzière de Verchères. Lots donnés : 494 (3 par 33 arpents), + à Beloeil (lot à bois sans numéro, ch. 24 (½ par 24), 493. Ajouté animaux : 3 vaches, 6 brebis, volaille, + outils (un tiers du moulin à battre, charrette, herse) + meubles (buffet, horloge). Réserve : ½ arpent X 1 appartient à Xavier Beaupré sur le 494. Réserve : jouissance de ½ maison du 494 avec jardin et un quart arpent à tabac + droit au four, au puits + logis pour leur bête (1 cheval, 1 vache). Prix : un tiers des produits en grains, foin et légumes (moins ceux de leur jardin) + rente en nature (bois + viande) + obligation de service à leur égard, la somme de 600 \$ payable comme suit : 100 \$ en 1874, 100 \$ après chaque année. Charge : loger Alphonsine Bissonnet (sœur de Philiat), tant qu'elle est célibataire.

1884 B27-14939 : obligation de Philiat Bissonnet à Nazaire Guertin de Sainte-Théodosie pour un prêt de 500 \$ à 6%. Hypothèque le 494 en garantie.

1888 B30-17024 : obligation de Philius Bissonnet à Ludger Bissonnet, bourgeois de Varennes, pour un prêt de 2000 \$ sur 5 ans à 6%. Hypothèque le 494.

1889 B31-17704 : obligation de Philius Bissonnet à François Tanguay de Saint-Marc pour un prêt de 400 \$ à 6%. Hypothèque : 493-494-495.

1897 B36-21166 : cession de Philius Bissonnet à ses créanciers : Isidore Durocher et al. Pas d'hypothèque, ni prix mentionné. Quittance. Louis-Azarie Bissonnet, notaire, nommé syndic pour vendre les biens.

1898 B36-21304 : Louis-Azarie Bissonnet vend à Joseph Blanchard. Acte de vente pour un prix de 2525 \$, séparé entre créanciers principaux, Nazaire Guertin (dû : 1560 \$ à 6% pour le 14939), les héritiers Ludger Bissonnet (1760 \$), le vendeur reçoit la balance : 38 \$.

1900 B37-22443 : donation (faite en 1878) (bail) : Philius Bissonnet à Isidore Saint-Roch (Bronze). Usufruit d'une partie du 494 (1 arpent en bois), mais seulement vie durant pour le donataire et son épouse Louise Hébert.

1902 B38-23552 : acte de vente (acheté du syndic Louis-Azarie Bissonnet des biens de Philius en 1898) de Joseph Blanchard (cultivateur et bourgeois de Saint-Marc) à Louis Dubuc père. Payé comptant : 2525 \$. Lots vendus : 494 (3 par 30), 493 (1 arpent) et le 495 (1¼ par 8).

1904 B38-23898 : contrat de mariage entre William Dubuc, fils de Louis, et Alberta Jeanotte, fille mineure de Clément Jeanotte avec donation de Louis Dubuc et Elmire Hysette, son épouse, à William Dubuc, leur fils. Communauté de biens, épouse est douée de 50 \$. Charges : rente viagère de 200 \$ par an et obligation envers les donateurs. L'épouse reçoit de son père, un ameublement de chambre (70 \$), vache (25 \$). Louis Dubuc donne le 494 (3 par 30), le 492-493 (1 arpent) et le 495 (1¼ par 8, au rang des 14). Ajoutés à cela des animaux : 8 vaches (128 \$), 3 chevaux (180 \$), 4 brebis (12 \$), 1 cochon (4 \$). Ajouté aussi : agrès d'agriculture (40 \$), voitures (80 \$) avec les harnais et la robe de carriole (34 \$), meubles (dont un poêle à 5\$), + moulin à faucher (20 \$). Le tout valant 503 \$. Prix ; rente et taxe constitué + rente viagère de 200 \$ par an aux donateurs + 10 voyages doubles de bois. Obligation de soins aux parents tant qu'ils habitent la même maison. Réserve : ½ maison + jardin, ½ laiterie, 1 cheval, 1 vache + 400 bottes de foin. Charges : réserver 250 \$ pour funérailles de Louis et 250 \$ pour celle d'Elmire. Communauté de biens + usufruit entre les époux jusqu'au décès ou remariage du survivant.

Lot 495, 4^e concession

Nom du propriétaire : Philius Bissonnet

Dimensions du lot : 1 par 8 arpents ou 2 par 6 arpents (valeur : 200 \$ en 1863)

Origine du lot : en 1853, Jean-Baptiste Chagnon vend à Joseph Bissonnet et Marie-Lise Chagnon son épouse un lot d'une dizaine d'arpents tenant devant aux chemins des 60, à 'autre bout à la terre de Joachim Guyon, d'un côté au chemin de ligne vers Verchères et de l'autre côté Louis

Quintal avec maison et bâtisses. À partir de 1838, Joseph Bissonnet rachète un lot en 3^e concession de 1¼ par 30 arpents à Augustin Leboeuf entre la terre de Jean-Baptiste Robert et celle de Joseph Vital Guyon-Dutilly. En 1841, il rachète à Joseph Vital Guyon-Dutilly un lot de ¼ par 21 arpents en 3^e concession et sans bâtisses.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1888 B30-17024 : obligation de Philius Bissonnet (fils de Joseph Bissonnet) à Ludger Bissonnet, bourgeois de Varennes, pour un prêt de 2000 \$ sur 5 ans à 6%. Hypothèque le 493 et le 495.

1889 B31-17704 : obligation de Philius Bissonnet à François Tanguay de Saint-Marc pour un prêt de 400 \$ à 6%. Hypothèque le 493, 494 et le 495.

1897 B36-21166 : cession par Philius Bissonnet à ses créanciers, dont Isidore Durocher. Les lots 493-494-495-496-497 sont cédés, pour être quitte avec ses créanciers. Louis Azarie Bissonnet : notaire, est le syndic des biens à vendre.

1898 B36-21304 : vente de Louis Azarie Bissonnet (syndic) à Joseph Blanchard, Saint-Marc, pour un prix de 2535 \$ (le plus haut enrichisseur à la vente publique). Pour payer créanciers dont 560 \$ à 6% du à Nazaire Guertin de Sainte-Théodosie.

1902 B38-23552 : acte de vente par Joseph Blanchard à Louis Dubuc, Saint-Marc. Il paie comptant 2525 \$ pour les lots 494-493 et 495.

1904 B38-23898 : acte de donation de Louis Dubuc père et Elmire Hysette son épouse à leur fil William Dubuc qui se marie. Rente viagère de 200 \$ par an aux donateurs. Lots donnés : 492-493-494-495 (une centaine d'arpents).

Lot 496-497, contigus,

Nom du propriétaire : Philius Bissonnet

Origine du lot : ancien lot de Louis Langevin (peut-être de Napoléon Langevin)

Dimensions du lot : 496 : ½ par 10 arpents, 497 : 3 par 10 arpents.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1884 B27-14924 : acte de vente de Charles Durocher, voiturier de Saint-Charles, à Hormisdas Durocher, cultivateur Saint-Marc. Le lot 496 est vendu pour le prix de 12 000 livres anciens (2000 \$) dont 6000 livres en 1884 et 2000 livres par an à 6 % après.

1888 B30-16964 : vente des lots 496 et 497 par Hormisdas Durocher à Philius Bissonnet.

1888 B30-17024 : obligation de Philius Bissonnet à Ludger Bissonnet, bourgeois de Varennes, pour prêt de 2000 \$ sur 5 ans à 6%. Hypothèque le 493 et le 495.

1897 B36-21166 : Cession de Philiat Bissonnet à Isidore Durocher et autres créanciers, pour être quitte avec eux. Tous ses biens, meubles et immeubles sont cédés. Les créanciers sont nombreux. Les créanciers sont : Isidore Durocher, Nazaire Guertin, A. Bissonnet, J. Brodeur et Alma Bissonnet, D. Bienvenue et Albina Bissonnet, héritiers de Ludger Bissonnet de Varennes, François Tanguay, E. Aubé, Aimé Bissonnet, Gaspard Leroux et Ermélinde K. Laflamme.

Il semble que le lot ait été vendu à William Pépin.

1898 B36-21546 : obligation de William Pépin à Nazaire Guertin (Sainte-Théodosie) pour un prêt de 1875 \$ à 5%. Hypothèque le 496-497- 461 et 500.

Une partie du lot est vendu à Isidore Charron qui l'a encore en 1907.

1902 B37-22932 : acte de vente de William Pépin à Clément Janotte. Vente des lots : partie 496 et 497 et 500 (1 par 3 arpents) au prix de 2750 \$ à 5% dont 1800 \$ est dû à Nazaire Guertin par William Pépin. Charges : supporter eau de décharge du 496-497 et entretenir chemin de front.

1903 B38-23627 : (1897) vente de succession Louis-Azarie Pépin à Amédée Charron et partage entre Charron et Pépin : Charron a partie sud-est de 496 et 497, et Pépin a partie Nord-Ouest des mêmes lots.

1904 B42-27568 : déclaration de décès de Clément Janotte, ad intesta : ses 12 enfants sont légataires universels.

1904 B42-27708 : Albert Jeanotte et al (enfants de Clément Janotte) à Ameilia Larue, veuve Clément Janotte, à vente publique. Prix total : 10 315 \$ à séparer entre les 12 héritiers, 433 \$ chacun.

Lot 498, 3^e concession

Nom du propriétaire : Hubert Dupont

Origine du lot : ancien lot de John Hysette fils et Vitaline Desmarais.

Dimensions du lot : 26 arpents, avec maison, grange et bâtisses.

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1883 B26-14397 : (1874) acte de vente de Joseph Gatien père (pour Joseph Langevin) à Hubert Dupont, cultivateur de Verchères : terres acquises de veuve Joseph Hysette, Vitaline Desmarais en 1883 (même jour). Prix : 265 \$ que se partagent la veuve Hysette, (49 \$), ses enfants mineurs (28 \$) et créanciers de celle-ci : Louis Langevin, aux États-Unis, (105 \$), notaire (41 \$) et autres dettes personnelles des Hysette (40 \$). Témoin de la vente : Jacques Dufresne, menuisier.

1891 B33-18642 : obligation d'Hubert Dupont (Saint-Marc) à Isidore Blanchard, cultivateur Saint-Marc, pour prêt de 124 \$ à 6%. Hypothèque le 498.

1895 B35-20912 : (fait en 1880) testament d'Hubert Dupont à son épouse Philomène Bissonnet. Témoins : Joseph Pinelle et Louis Milotte. Son épouse est légataire universelle.

1903 B38-23622 : acte de vente de Philomène Bissonnet, veuve Dupont, à Joseph Dutilly, Saint-Marc. La veuve se réserve pour deux ans, dans ½ maison, si résidence prolongée, prix de vente sera quittance de 100 \$ en moins. Prix de vente : 900 \$ dont 150 \$ déjà reçus, 50 \$ payables en novembre 1903. Balance de 700 \$ à 5% + rente de 4 cordes de bois par an à vie durant à la veuve.

Vente à Hubert Dupont : maison en bois, grange, écurie et autres. + 26 arpents de terre. La propriété appartient à Joseph Gatien père qui l'a eu de Vitalie Desmarais demeurant à Saint-Marc. Veuve de John Hysette : acte de vente enregistré en ce même jour (5 mars 1872) par la veuve à Gatien. Vente doit être fait pour prendre immeubles dans l'état qu'ils sont sans déduction de prix.

Lot 499, concession des 14, 4^e concession

Nom du propriétaire : Joseph Langevin

Origine du lot : ancien lot divisé (499 et 500) de Jean Desmaret et François-Xavier Desmaret

Dimensions du lot : 3 par 29 ou 84 arpents avec maison et grange

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1870 B16-8854 : obligation de Flavien Poitras à Israël Langevin, cultivateur Saint-Antoine, pour un prêt de 166 et deux tiers \$ à 7½ %. Hypothèque le 499 en garantie.

1870 B16-8544 : obligation d'Ambroise Poitras à François-Xavier Loiseau, cultivateur Saint-Antoine, pour un prêt de 66 et deux tiers \$ à 6%. Hypothèque le 499 en garantie.

1872 B18-10027 : Flavien Poitras, cultivateur Saint-Antoine, à Joseph Langevin fils (marié à Vitaline Messier), cultivateur Saint-Marc. Acte de vente du 499 et de lots à bois (Grand Côteau). Flavien Poitras les a acquis de son père Ambroise en 1870. Prix : 10 700 livres anciens payable comme suit : 2800 livres en 1873, versement de 1000 livres et 500 \$ par an après.

1879 B24-12782 : obligation de Joseph Langevin à Zotique Bertrand pour prêt de 400 \$ à 7%. Hypothèque du 499 en garantie.

1881 B25-13889 : obligation de Joseph Langevin à Cléophas Leroux, bourgeois Saint-Marc, pour un prêt de 200 \$ à 6%. Hypothèque du 499 en garantie.

1882 B26-14269 : (1 novembre) obligation de Joseph Langevin à Marcel Dansereau, cultivateur Sainte-Théodosie, pour un prêt de 416 et deux tiers \$ avec intérêts. Hypothèque du 499

1882 B26-14270 : (2 novembre) obligation de Joseph Langevin à Zotique Bertrand pour un prêt de 200 \$ à 6% à demande. Hypothèque du 499.

1883 B27-14848 : obligation de Joseph Langevin à Jean-Baptiste Dufort, cultivateur Sainte-Théodosie, pour un prêt de 200 \$ à 6%. Hypothèque du 499 en garantie.

1886 B29-16051 : obligation de Joseph Langevin à Delphine Messier de Saint-Marc, veuve Joseph Ménard, pour un prêt de 536 \$ + intérêts (billet).

1886 B29-16423 : obligation de Joseph Langevin à Isidore Blanchard de Saint-Marc pour un prêt de 400 \$ à 6% à demande. Hypothèque le 499.

1887 B30-16619 : obligation de Joseph Langevin à Charles Allaire père, rentier Sainte-Théodosie, pour un prêt de 600 \$ à 6% à demande. Hypothèque le 499 et le 745 (Sainte-Théodosie).

1889 B31-17261 : obligation de Joseph Langevin à Victor Geoffrion, étudiant en droit, Jugement contre Langevin. Langevin est condamné à payer 213 \$ à l'honorable Félix Geoffrion pour billet du en 1887.

1889 B31-17627 : vente publique de terre saisie de Joseph Langevin par le shérif à Joseph Bissonnet, plus haut enchérisseur. Prix : 2726 \$ payé comptant en novembre 1889 pour couvrir l'hypothèque sur l'immeuble 499.

1889 B31-17585 : obligation de Joseph Bissonnet à Nazaire Guertin, cultivateur Sainte-Théodosie, pour un prêt de 1400 \$ à 6%. Hypothèque le 499, 110-111-112-113 en garantie.

1889 B31-17748 : obligation de Joseph Bissonnet à Isidore Blanchard, bourgeois de Saint-Marc, pour un prêt de 300 \$ à 6%. Hypothèque le 499 en garantie.

1890 B32-18489 : donation de Joseph Bissonnet fils et Zoé Janotte, son épouse, à leur fils Anaclet Bissonnet. Les lots 110-111-112-113 (3 par 24 arpents) avec bâtisses, lot 499 (3 par 28 arpents), des lots à bois 396 et une partie du 236 et du 235 sont donnés. Ajoutés à cela : animaux, outils agricoles. La maison est sur le 499. Réservés aux donateurs : animaux (un cheval et une pouliche) et des voitures, billet du à lui : 1500 \$ par Clément Janotte pour la vente en 1888. La maison du 110 habitée par donateurs avec terrain de 2 arpents autour. Charges : rente constituée + taxes à payer sur les terres données. Acquitter dettes du donateur, payer rente viagère de 30 \$ par an + rente en nature (y compris le tabac et le whisky). Fournir une vache à lait au choix aux donateurs, entretenir maison et bâtisses, servir ses parents en santé et en maladie et les inhume . Remettre à Louise Bissonnet, sa sœur, à son mariage, 2 brebis et une vache, et/ou la nourrir jusqu'à 25 ans + lui donner 6\$ par an. Payer à ses sœurs Azélie et Marie-Louise 166 \$ par an en 1898 et 1899.

1892 B33-19047 : obligation d'Anaclet Bissonnet à Hermine Langevin, veuve Pierre Jubinville (Montréal). (Le frère d'Hermine, Israël Langevin, est son procureur.) pour un prêt de 500 \$ à 6%. Hypothèque le 110 et le 499. Zoé Janotte cède antériorité de son hypothèque pour la donation en 1890 (18489).

1895 B35-20276 : échange entre Anaclet Bissonnet et Clément Janotte. Anaclet B. cède le 499 à Clément Janotte. Clément Janotte cède le 488 et le 489, acquis de Joseph Bissonnet en 1888 (16987). Il paie un soulte de 1000 \$ comptant à Anaclet B.

N.B : Anaclet Bissonnet vend le 488 et le 489 à Isidore Charron en 1895.

1895 B35-20196 : obligation de Clément Janotte à Albérie Larue, fille majeure de Saint-Marc, pour un prêt de 500 \$ à 6% à demande dans un an. Hypothèque le 108 et le 499.

1900 B37-22214 : obligation de Clément Janotte à Elmire Archambault, fille majeure de Saint-Antoine, pour un prêt de 530 \$ à 5%. Hypothèque le 107, le 108 et le 499 comme garantie.

1904 B42-27568 : déclaration de décès de Clément Janotte, at in testa. Ses 12 enfants = héritiers de la moitié indivise de communauté de biens.

1909 B42-27708 : Albert Janotte, procureur pour les autres enfants de Clément Janotte, à Amélia Larue, veuve Clément Janotte. Vente par succession à leur mère. Le prix de vente est séparé entre les 12 enfants héritiers (433 et un tiers \$ chacun). La mère est usufruitière à vie. Prix total : 10 315 \$ ou 3675 \$ pour le 108, 3810 \$ pour le 107, le 493 et le 497 et 2715 \$ pour le 499 et le 500 (115 \$). La vente est une vente publique. Amélia Larue est le plus haut enchirisseur.

Lot 500, 3^e concession

Nom du propriétaire : lot de veuve Jérôme Pépin

Dimensions du lot : 3 par 3 ou 12 arpents

Obligations (hypothèques) enregistrées avec références :

1891 B33-18702 : acte de donation de François Pépin et Marie Carpentier, son épouse, à William Pépin (alias Guillaume) et son frère Ulric, leurs deux fils, pour une rente viagère à François Pépin de 300 \$ par an et un cheval à donner à leur frère Gaspard + 300 \$. Marie Carpentier renonce à tout douaire sur les lots donnés. Les lots donnés sont : 1) une partie du 460 (3 par 35), 3^e concession avec bâtisses, 2) lot en bois debout, le 413 (½ par 14), 3) lot 500 (3 par 3). Réserve de jouissance à vie du 459 (½ par 37) donné après le décès de François. Ajoutés à la donation : des animaux (1 cheval, 1 vache à William), des meubles, exceptés ceux à l'usage des donateurs. Réservés billets dus à eux et ½ maison + jardin (459). Charges : dettes du donateur à payer, rente viagère + rente en nature (laine, bois, 1 vache à lait, 1 cheval).

1896 B36-21546 : obligation de William Pépin à Nazaire Guertin, de Sainte-Théodosie, pour un prêt de 1875 \$ à 5%.

1897 B37-23062 : partage entre William et Ulric Pépin des lots reçus de leur père François : chacun prend la moitié et partage la rente à payer à moitié. Partagés le 461 (3 par 35 arpents), le 413 (lot en bois, ½ par 14), le 500 (3 par 3) et le 459. William a le 461 et le 500, Ulric a le 459 et le 413.

1902 B37-22932 : acte de vente de William Pépin à Clément Janotte : lot 500, pour le prix de 2725 \$ dont 1800 \$ est dû à Nazaire Guertin.

1904 B42-27568 : déclaration de décès de Clément Janotte, at intesta. Les 12 enfants = légataires universels de sa moitié, leur mère = usufruitière à vie.

1904 B42-27708 : acte de vente de succession avec Albert Janotte, représentant, à Amélia Larue, veuve Clément Janotte, à vente publique. Vente totale : 10 315 \$ à séparer entre les 12 héritiers (433 \$ chacun) à leur majorité. Le lot 500 est estimé à 115 \$.

Recherche : **Nicole Lamarre**

Rédaction : **Geneviève Brisson**